

BRS

CNRS
INSERM
INRIA
IRD
INED
IFREMER

Juillet 2024

N° 529/1

Bulletin de la recherche scientifique

DOCUMENTS POUR LE 31^E CONGRÈS

Sommaire

- BRS 529/1
Document d'orientation
(p1 à p32)
- BRS 529/2
Statuts
(p1 à p12)

Édité par le Syndicat National des
Travailleurs de la Recherche Scientifique
(SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât H 94800 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Mél : sntrs-cgt@cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0924505392
Co-directeurs de la publication :
Josiane TACK et Patrick BOUMIER
Imprimé par nos soins
Périodicité : Bimestrielle



Préparation au 31^{ème} congrès du SNTRS-CGT

Les débats, la réflexion collective

A 3 mois du 31^{ème} congrès, nous entrons dans une phase plus active de sa préparation. Le Congrès est une étape importante dans la réflexion collective qui analyse et définit l'orientation pour l'avenir de l'organisation syndicale. Les sections vont se réunir pour discuter des projets des textes d'orientation et des fiches revendicatives.

La tribune de discussion et les amendements

Nous insistons sur la possibilité qu'ont tous les adhérents et toutes les sections de proposer des amendements et d'exprimer leurs réflexions dans la Tribune de discussion de la presse du syndicat.

Adressez vos contributions, vos amendements au document d'orientation, aux fiches revendicatives et aux statuts, au siège du syndicat, soit par courrier électronique au sntrs-cgt@cnrs.fr ou par courrier postal. **Ils seront ensuite publiés sur le site WEB du syndicat.**

Pour des raisons techniques et de délais d'impression, il est recommandé que les contributions se limitent à un recto-verso d'une feuille A4 (format 21 x 29,7).

Organisation pratique du congrès

CONVOCATION - MANDAT et MANDAT - PROVISOIRE

Chaque Secrétaire a reçu :

- un courrier avec le nombre de **mandats** dont il dispose pour sa section, ainsi que la **convocation mandat** (que chaque délégué doit présenter à son responsable hiérarchique).
- **le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de section.**
- **la feuille de candidature à la CE et à la CFC.**

LES MANDATS PROVISOIRES

Nous vous rappelons que le **mandat provisoire** délibératif ou consultatif doit être présenté par le délégué à l'**accueil du Congrès**. Il lui sera échangé contre un **mandat définitif** qui lui permettra de participer aux travaux du Congrès ce, à condition que sa section ait envoyé le **procès-verbal de l'Assemblée Générale** préparatoire ou que le délégué puisse le remettre à l'accueil.

LE PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Le procès-verbal de l'AG adressé au secrétaire de section est directement utilisable par la section et doit être retourné au syndicat national, (au plus tard remis à l'accueil du congrès).

Extrait du courrier adressé par le syndicat aux directions d'organismes :

(...) Conformément aux dispositions relatives à l'exercice du droit syndical (articles 12 et 13 du décret 82-447), nous sollicitons pour chaque délégué élu, une autorisation d'absence de 4 jours (délais de route non inclus) : du mardi 15 au vendredi 18 octobre 2024.

Il est bien entendu que chaque délégué informera son chef de service du mandat qui lui aura été confié par l'Assemblée Générale de sa section ; il communiquera la convocation officielle du Syndicat National.

Table des matières

I. CADRE.....	5
1. Introduction.....	5
2. Politique de site et les organismes nationaux ; la suite.....	6
3. Les financements.....	8
4. Conclusion.....	9
II. LES ENJEUX DE LA RECHERCHE.....	9
1. La recherche et la crise structurelle du capitalisme.....	9
2. L'insertion de la recherche dans le capitalisme mondialisé.....	10
3. Enjeux liés aux questions environnementales et climatiques.....	11
4. La recherche et le démantèlement du statut.....	12
5. L'imagination et la créativité au cœur du processus scientifique.....	13
6. Conclusion.....	13
III. NOS PROPOSITIONS POUR RECONSTRUIRE LA RECHERCHE PUBLIQUE.....	14
1. Créer des emplois, résorber la précarité.....	15
2. Augmenter les salaires et les pensions et revaloriser les carrières.....	15
3. Structuration nationale de la recherche publique.....	16
4. Garantir la liberté de recherche et développer la démocratie.....	17
I.4.1.En rendant la recherche à ses acteurs et actrices.....	17
I.4.2.Dans les laboratoires et services.....	17
5. L'évaluation par les pairs au sein d'instances démocratiques.....	18
6. La diffusion des connaissances ne doit pas être aux mains d'intérêts privés.....	18
7. Le soutien de l'État à la recherche fondamentale doit être amplifié.....	19
8. La loi de transformation de la fonction publique doit être abrogée.....	19
9. La recherche publique n'est pas sous-traitante pour la Recherche&Développement des grandes entreprises.....	20
10. Enjeux liés aux questions environnementales et climatiques.....	21
11. Développer les coopérations internationales.....	21
IV LE SNTRS-CGT POUR DEFENDRE TOUTES LES TRAVAILLEUSES ET TOUS LES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE ET LA VIE DU SYNDICAT.....	22
1. La vie du syndicat.....	22
1-1. Lien entre le SNTRS-CGT et la confédération.....	22

1-2. Lien entre le SNTRS-CGT et la fédération de l'éducation, la recherche et la culture (FERC).....	22
1-3. Les relations du SNTRS-CGT avec les autres syndicats de l'ESR.....	23
1-4. Lien entre le SNTRS-CGT et UFSE.....	23
1-5 Rapprochement CGT-FSU.....	23
1-6. Lien entre les différentes instances du SNTRS-CGT et leur vie syndicale.....	23
1-7. La vie du syndicat dans les régions.....	23
<i>a. Les sections SNTRS-CGT.....</i>	<i>23</i>
<i>b. Les relations en région avec les autres syndicats de l'enseignement supérieur et la recherche.....</i>	<i>24</i>
<i>c. Les relations avec les autres organisations CGT de l'ESR en local.....</i>	<i>24</i>
1-8. Aider nos adhérent-es à devenir des militant-es.....	24
<i>a. Syndiquer les personnels.....</i>	<i>24</i>
<i>b. La formation des syndiqué-es.....</i>	<i>25</i>
<i>c. Prise de responsabilités dans le SNTRS-CGT à tous les niveaux.....</i>	<i>25</i>
<i>d. La discrimination syndicale.....</i>	<i>25</i>
<i>e. Continuité de l'activité syndicale à la retraite et revendications des retraité-es.....</i>	<i>26</i>
<i>f. Développer les relations syndicales internationales dans la recherche.....</i>	<i>26</i>
2. Le SNTRS-CGT au plus près des travailleurs et travailleuses de la recherche.....	26
2-1. La communication : la base pour informer les travailleurs et travailleuses de la recherche.....	26
<i>a. Les outils de communication informatique.....</i>	<i>26</i>
<i>b. Les publications.....</i>	<i>26</i>
<i>c. S'afficher : affichage, tracts, drapeaux, communications à la presse.....</i>	<i>27</i>
2-2. Le SNTRS-CGT national pour la défense des agent-es.....	27
2-3. Des sections locales au plus près des agent-es.....	27
2-4. Santé au travail, sécurité et conditions de travail.....	27
<i>a. Action au niveau des formations spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail.....</i>	<i>27</i>
<i>b. Accès à une médecine de prévention.....</i>	<i>28</i>
<i>c. Le SNTRS-CGT continuera à se battre contre toute forme de discrimination.....</i>	<i>28</i>
2-5. La protection sociale et l'action sociale.....	28
<i>a. Créer de nouvelles solidarités.....</i>	<i>28</i>
<i>b. La restauration collective.....</i>	<i>29</i>
<i>c. L'action sociale via le CAES et les CLAS.....</i>	<i>29</i>
<i>d. L'action sociale via la confédération et la CGT.....</i>	<i>29</i>
3. Conclusion :.....	29

1 I- CADRE

2 1- Introduction

3 Le changement de cap que le SNTRS-CGT revendique et pour lequel il se bat, est plus que jamais d'actualité
4 et primordial, face à l'escalade guerrière mondiale elle-même et face à ses conséquences sur le terrain social
5 (santé, éducation, recherche, etc). L'économie capitaliste ne perd jamais le nord et utilise justement les guerres
6 pour tenter de se relancer, pour maintenir l'illusion que le système est stable et peut perdurer, à moins qu'il ne
7 s'agisse simplement de faire le maximum de profit tant que cela sera possible, sans se préoccuper de la suite,
8 et notamment des dégâts énormes occasionnés, et en premier lieu, des centaines de milliers de vies sacrifiées.
9 Même quand la barbarie atteint des sommets, comme notamment, en Palestine actuellement, le Capital trouve
10 des relais pour justifier l'injustifiable, pour tenter de faire accepter l'inacceptable. Mais il y a loin de la coupe aux
11 lèvres, comme le montrent les nombreuses manifestations massives pour la paix, de par le monde, dont celles
12 à Tel Aviv même, qui exigent, notamment, la démission de Netanyahu. Signalons aussi les actions syndicales
13 menées dans plusieurs pays, de refus de la manutention des livraisons d'armes et de blocage de moyens de
14 les transporter. Dans ce cadre, en France, le mensonge le dispute à la calomnie afin de casser les reins de
15 celles et ceux qui ne se soumettent pas à l'Union sacrée voulue par Emmanuel Macron, par ses quelques
16 soutiens, et par ceux qui défendent les institutions bourgeoises. La liberté d'expression est menacée à tous les
17 niveaux, y compris au sein même de l'Enseignement supérieur de la Recherche (ESR), notamment en sciences
18 sociales où des accusations délirantes d'apologie du terrorisme ont été proférées envers des collègues. La
19 stratégie de la peur est déclinée de toute part, avec des menaces, des convocations par les services de lutte
20 contre le terrorisme, voire des procès comme ce fut le cas pour notre camarade secrétaire de l'UD CGT du
21 Nord. Il est vrai qu'il faudrait être inconscient-e pour ne pas avoir peur lorsque l'on regarde la situation générale,
22 mais face à cela, c'est encore une fois l'organisation, et notamment la lutte de classe, qui doit être notre boussole
23 pour avancer et tenter d'imposer notre orientation, nos revendications.

24 A l'heure où nous écrivons ces lignes, « il est minuit moins une » selon la formule utilisée par Sophie Binet,
25 notre secrétaire générale de la CGT, face au risque de voir l'extrême droite arriver au pouvoir par le biais des
26 élections législatives. L'imposture du Rassemblement national (RN) n'a d'égal que le rejet du gouvernement
27 d'E. Macron. La réciprocité devrait être naturellement vraie, mais elle se heurte aux trahisons de celles et ceux
28 qui ont frauduleusement parlé au nom des travailleurs et travailleuses dans les gouvernements passés. La
29 politique de ces derniers a ainsi ouvert la voie à une majorité relative en faveur du RN. L'extrême droite est
30 raciste, antisémite, sexiste, homophobe et violente. A nous de la combattre pour dévoiler l'incompatibilité, par
31 nature, des valeurs du RN avec la fonction publique, les libertés académiques, l'existence même des
32 organismes nationaux de recherche, les valeurs d'universalisme et d'ouverture internationale, les enjeux
33 climatiques et environnementaux, les droits des femmes, etc.

34 Au printemps, la France est devenue le deuxième exportateur d'armes au monde... Les menaces de réquisition
35 de l'appareil productif pour amplifier les fournitures d'armes ou en créer de nouvelles formes, et de réquisition
36 éventuelle de travailleurs des industries concernées confirment que nous sommes passés en économie de
37 guerre. Les mesures d'austérité qui en découlent se traduisent notamment par des suppressions de budget, au
38 rythme actuel d'une annonce tous les deux mois ! A cela, s'ajoute la volonté de détruire le plus vite possible
39 tous les acquis des travailleurs et travailleuses, ou plus généralement de la civilisation. La contre-réforme de
40 2023 sur les retraites, avec en ligne de mire, la casse de tous les statuts, est passée en force, à l'aide des
41 institutions de la Vième République, et ce, malgré des manifestations très massives et surtout présentes jusque
42 dans des petits villages, preuve concrète du rejet de toute la population. Nous devons tirer le bilan de cet échec
43 et construire sur la vague de syndicalisation importante issue de cette lutte, suivie d'ailleurs de la deuxième
44 vague post élections européennes. Les attaques se multiplient contre les chômeurs et chômeuses, les jeunes,
45 les salarié-es, avec un effort particulier contre les plus âgé-es, avec la « négociation » intitulée « le pacte de la
46 vie au travail ». Des camarades de la CGT des organismes sociaux préfèrent justement parler de « pacte de la
47 mort au travail » tant il entérine un allongement quasiment sans fin du temps passé au travail, au mépris de la
48 santé des salariés. La transformation de la fonction publique n'est pas en reste, en marche vers la casse des
49 statuts et la privatisation du plus de services possible. Les annonces sur le salaire au mérite et sur la possibilité
50 de licencier plus facilement les fonctionnaires ont le mérite de la clarté : les projets sont en parfaite opposition

51 avec nos revendications. Dans l'ESR, les étapes post-LPR (Loi de Programmation de la Recherche) sont
52 synthétisées dans le rapport de la commission présidée par Ph. Gillet et par le discours d'E. Macron du 7
53 décembre 2023. Le SNTRS-CGT s'est exprimé à plusieurs reprises, pointant les dangers contre l'essence
54 même de nos organismes de recherche et les statuts et conditions de travail de leurs agent-es.

55 Deux saluts particuliers pour terminer cette introduction. Le premier, aux mouvements féministes, pour l'étape
56 essentielle dans une lutte très symbolique et concrète à la fois : l'inscription de l'IVG dans la constitution
57 française. Pour la CGT, cette inscription est une victoire. Cependant, ce n'est pas le droit à l'avortement qui est
58 inscrit dans la Constitution, mais la liberté d'avorter : « droit » et « liberté » n'accordent pas les mêmes garanties
59 au niveau légal. Si l'inscription dans la constitution est une avancée réelle, sa mise en œuvre sur tout le territoire
60 est en recul avec les ruptures de stock sur les pilules abortives, les fermetures de centres qui pratiquent l'IVG
61 (plus de 130 en 20 ans), sans oublier celles de maternités. Cet accès de plus en plus en difficile aux soins et à
62 la prévention pénalisent les femmes dans le droit à l'IVG. De plus, même si la liberté d'avorter est devenue
63 constitutionnelle, rien n'interdirait à un gouvernement réactionnaire de ne plus prendre en charge le financement
64 de l'acte médical de l'IVG. La bataille n'est donc pas terminée pour gagner un droit qui soit garanti sur tout le
65 territoire national.

66 Le deuxième salut est adressé aux jeunes, déjà bien malmené-es par la crise liée à la pandémie, et attaqués
67 de plein fouet par les projets du gouvernement, que ce soit au niveau de l'Éducation, de la santé, du monde du
68 travail ou encore de l'environnement. L'embrigadement de la jeunesse par le Service national universel (SNU)
69 est très révélateur d'orientations qui sont à l'opposé des nôtres, et que la FERC-CGT, notre Fédération, a
70 dénoncées. Dans notre champ, la meilleure manière d'aider les jeunes est de lutter sans relâche contre la
71 précarité, et donc, pour la défense des statuts et des emplois ! A son échelle, notre syndicat soutient et appuie
72 les combats jeunes travailleurs et travailleuses de la recherche scientifique en syndiquant de plus en plus de
73 doctorants et doctorantes, et en prenant en charge leurs revendications spécifiques, notamment la lutte pour
74 une allocation étudiante, contre la précarité et pour la défense des statuts et un vrai programme d'emplois au
75 sein de la recherche publique.

76 **2- Politique de site et les organismes nationaux ; la suite...**

77 Comme nous pouvions nous y attendre, le gouvernement Macron veut aller encore plus loin vers la
78 territorialisation autour de grands pôles. Depuis la loi d'autonomie des universités (LRU) adoptée en 2007, les
79 restructurations de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont enchaînées et ont considérablement
80 dégradé les conditions de travail des personnels et d'études des étudiant.es. La dernière en date, la loi de
81 Programmation de la recherche (LPR) de 2020, crée notamment de nouveaux contrats précaires (chaires de
82 professeurs juniors avec jusqu'à 6 ans de CDD avant titularisation, CDI de mission scientifique) et systèmes de
83 primes, comme le RIPEC pour les chercheurs. Pour aller encore plus loin dans cette purge libérale, le rapport
84 « Gillet » remis à Madame la Ministre de l'ESR, en été 2023, préconise individualisation, complexification,
85 sanctions et attaques des statuts au royaume des appels à projets. Surfant sur ces recommandations dans son
86 discours du 7 décembre 2023, « Réception pour l'avenir de la recherche française », le président de la
87 République a annoncé vouloir « *d'ici à 18 mois, ouvrir l'acte 2 de l'autonomie et aller vers la vraie autonomie*
88 *avec des vrais contrats pluriannuels où on a une gouvernance qui est réformée* », ainsi qu'une « *différenciation*
89 *assumée* » entre les universités via des politiques de site. Tout cela « *à marche forcée* ». L'outil de pilotage
90 contractuel est le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), avec pour conséquence un
91 financement soumis à l'arbitraire de ladite « performance ».

92 Les dérogations aux statuts et/ou codes de la Recherche et de l'Éducation sont utilisées depuis bientôt 20 ans,
93 notamment dans les Établissements publics expérimentaux (EPE), étape intermédiaire utilisée contre les
94 Établissements Publics à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) pour les transformer en
95 Grands Établissements (GE), encore plus dérogatoires. En effet, les règles particulières d'organisation et de
96 fonctionnement des GE sont fixées par décret en Conseil d'État. A noter de plus, que la loi de transformation de
97 l'action publique a aussi pour objectif de s'affranchir de certains statuts afin d'introduire dans l'ESR des règles
98 managériales issues du secteur privé. Sur le terrain, la marche forcée ne passe pas toujours, comme en
99 témoigne l'actualité à l'université Paris-Saclay où la présidence sortante a été battue dans les urnes. Cela ne

100 suffira peut-être pas à faire renaître l'université Paris-Sud, mais cela témoigne du rejet de cette politique et de
101 la nécessité de s'organiser pour espérer la contrer.

102 Une des préconisations du rapport « Gillet » retenues par la Ministre de l'ESR, est la simplification, prétexte à
103 la sélection de 17 sites expérimentaux, et préparer ainsi ce que le gouvernement qualifie d'« *Opération*
104 *commando* ». Cela fait des années que les gouvernements successifs s'attellent à complexifier nos structures,
105 nos rémunérations et notre quotidien, alors, nous ne sommes pas dupes. Cette fois, l'idée principale est de
106 donner la délégation globale de gestion à l'établissement de tutelle hébergeant le labo (Unité Mixte de
107 Recherche). Depuis, c'est à couteaux tirés entre organismes et universités, le CNRS menaçant de retirer ses
108 personnels gestionnaires des UMR dont le nombre de chercheurs et chercheuses CNRS serait faible et dont ils
109 n'auraient pas la gestion, alors que les universités n'ont pas les moyens d'assurer seules cette gestion. Par
110 ailleurs, la délégation globale de gestion n'a pas forcément montré de simplification là où elle est mise en
111 œuvre...

112 Face aux difficultés de recrutement pour faire fonctionner tous les services, les directions de nos Instituts ou
113 organismes ont de plus en plus recours à des plateformes, voire à des unités mutualisées. C'est la multiplication
114 des Unités d'appui et de recherche (UAR), unités dans lesquelles sont affectés nombre d'agent-es recruté-es,
115 et chargées de répondre à des demandes de tâches émanant de plusieurs unités de recherche, ce qui produit
116 souvent des situations de surtravail. Si certaines UAR, en particulier celles issues des unités mixtes de service,
117 rendent de véritables services aux laboratoires (documentation, audiovisuel, ressources internet, cartographie
118 etc.), leur multiplication ne se justifie pas et ouvre la voie vers l'externalisation de certaines missions. Les
119 équipes de recherche intégrées (chercheurs+ingénieurs/techniciens) sont ainsi disloquées, les métiers de
120 soutien et de support étant progressivement sortis des laboratoires. Ici, on commence par un service mutualisé
121 en gestion, ailleurs par un service informatique, etc. Il n'y a aucune raison qu'un seul service technique échappe
122 à cela, si on n'inverse pas cette politique.

123 **Et donc, les organismes nationaux de recherche dans ce paysage ?**

124 Le cadre est le même que celui que nous décrivions en préparation de notre congrès précédent : « La
125 compétition internationale dans l'ESR est utilisée pour réviser en profondeur l'organisation de la recherche en
126 France. Les règles mondiales étant établies autour des universités, elles impliquent l'effacement de nos
127 organismes de recherche au profit des structures recomposées et labellisées « universités », bien aidées par
128 l'avidité de pouvoir de certain.e.s président.e.s d'université. L'objectif est ainsi de transformer les organismes
129 nationaux en simples agences de moyen en personnels, en outils pour la recherche et en budget. » Le terme
130 d'agence est en effet essentiel, même si chacun y va de son interprétation, avec comme point commun une
131 notion de guichet chargé de fournir, ici des financements, là des agents, voire de la logistique technique. Pour
132 E. Macron, soyons clairs : « *faisons des vraies agences de financement qui arrêtent de gérer directement les*
133 *personnels* ». Cette déclaration ne préfigure ni plus ni moins qu'un transfert de l'ensemble des personnels des
134 organismes de recherche vers les universités, afin que ces dernières gèrent tous les personnels de toutes les
135 unités de recherche. Il s'agit d'une véritable déclaration de guerre à l'égard de l'ensemble des personnels des
136 organismes de recherche, et notre meilleur bouclier est constitué de notre statut et de ceux de nos organismes
137 nationaux de recherche. E. Macron sait bien que la question des statuts est primordiale et peut mettre ses
138 projets en péril s'il les attaque trop frontalement. Cela ne l'empêche pas de qualifier de « *stupidité absolue* » le
139 statut de chercheur.se à temps plein et de demander aux étages subsidiaires de tenter d'avancer sur le sujet
140 du statut qu'il qualifie de « frein ». Les annonces de S. Guerin, le Ministre de la Fonction publique, lui viennent
141 en aide, avec la volonté affichée de franchir un pas dans l'individualisation des rémunérations, via l'augmentation
142 des primes liées au mérite.

143 La nouveauté de ces derniers mois est la création des agences nationales de programme, notion aussi ambiguë
144 que possible, comme en témoignent les déclarations prononcées en haut lieu du MESRI où l'on trouve dans la
145 même phrase qu'il s'agit d'une transformation des organismes de recherche nationaux (ONR) avec l'attribution
146 d'une mission supplémentaire. Alors, est-ce oui ou non une transformation des ONR ou est-ce seulement une
147 « simple » mission de coordination supplémentaire ? Poser la question n'est pas y répondre, au contraire de ce
148 que l'on dit parfois. C'est peut-être une question de volonté, de temps et de résistance du personnel. Pour le
149 moment, les agences de programmes sont en nombre limité et sont très loin de couvrir tous les champs

150 disciplinaires. Nous pourrions donc accepter l'affirmation d'une mission supplémentaire, à condition que des
151 moyens supplémentaires suffisants soient donnés et que cette mission entre dans le champ des prérogatives
152 des conseils scientifiques des organismes. Mais cette interprétation optimiste se heurte à la réalité, si l'on juge
153 par les moyens insuffisants de l'agence de programme animée par le CNRS : « climat, biodiversité, sociétés
154 durables », malgré l'importance et l'actualité de son intitulé. Elle est aussi contredite par les préconisations du
155 rapport « Gillet » : « **l'ONR auquel serait confiée la mission d'agence de programmes doit garantir de**
156 **façon stricte, dans son organisation, la complète séparation entre ses activités d'agence de**
157 **programmes et celles d'opérateur de recherche** ». Pour aller encore plus loin, certaines voix n'hésitent pas
158 à réclamer une véritable transformation en profondeur des ONR, telle celle d'un président d'université, ancien
159 PDG du CNRS (sic), affirmant notamment qu'un organisme ne pouvait pas à la fois être une agence de
160 programmes et un pilote de recherche ! Et au cas où nous n'aurions pas bien compris, il enfonce le clou : « **le**
161 **transfert de ressources des ONR vers les universités ne devrait plus être tabou** ». Nous avons donc tout
162 à craindre de ce que nous pourrions qualifier de ver entré dans le fruit, destiné à le grignoter/transformer de
163 l'intérieur. À terme, nous pourrions nous retrouver dans l'interprétation pessimiste que nous avons déjà décrite
164 dans notre 4 pages sur le rapport « Gillet » : « la majorité des programmes en question (appelés « prioritaires »
165 et dotés des moyens les plus importants) seront des commandes gouvernementales. Le rôle des ONR se
166 résumera alors à monter des projets évalués par des comités étrangers pilotés par l'Agence Nationale de la
167 Recherche (ANR) qui financera les projets. [...] On se demande qui aura les moyens de mener des recherches
168 d'ampleur en parallèle ». Et pour porter ces projets, quoi de mieux qu'un format d'ex titulaires de Chaires de
169 Professeur Junior (CPJ) titularisé-es directement en Directeur de Recherche ? Il n'y aura alors plus beaucoup
170 de raison d'embaucher au niveau Chargé-e de Recherche, ce qui serait la réalisation d'un vieux rêve de certains
171 réactionnaires...

172 **3- Les financements**

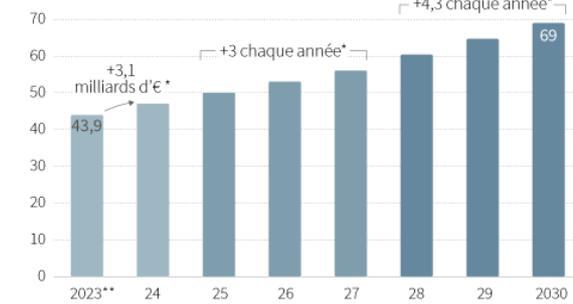
173 Pour le président de la République, la Loi de programmation de la recherche (LPR) de 2020 est « un rattrapage
174 qui nous ramène aujourd'hui à un niveau comparable sur la partie publique aux Etats-Unis, et au Royaume-Uni
175 ». Mais il ne prend en compte ni la croissance, ni l'inflation... La part des dépenses de recherche publique dans
176 le PIB a en réalité baissé, pour approcher les 0,75% (contre 0,80% en 2010). La part des dépenses de recherche
177 publique et privée va aussi baisser, autour de 2,25 %, loin des objectifs de 3 % affichés depuis des décennies.
178 Par contre, le crédit impôt recherche continue d'augmenter (7,6 milliards d'euros en 2023), malgré son
179 inefficacité démontrée, y compris par la Cour des comptes. Il va bientôt dépasser le budget des organismes de
180 recherche, puisque le programme 172 (« Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ») reçoit
181 8,6 milliards d'euros en 2024.

182 Il est clair que les discours récurrents du gouvernement vantant ses priorités pour la Recherche et
183 l'Enseignement supérieur sont concrètement relégués au rang de slogans par le choix de l'économie de guerre,
184 priorité assumée pleinement par E. Macron, dans ses vœux aux armées prononcés le 19 janvier 2024 : « Une
185 victoire russe, c'est la fin de la sécurité européenne... C'est pourquoi nous continuerons à aider les Ukrainiens...
186 Pour cela, la France a un rendez-vous avec son industrie de défense, **une industrie en mode économie de**
187 **guerre, pas un slogan** ». Concrètement, la loi de programmation militaire 2024-2030, votée le 13 juillet 2023,
188 totalise 413 milliards d'euros, soit une augmentation de 118 milliards d'euros (+ 40%) par rapport à la LPM 2019-
189 2025 (cf schéma ci-dessous).

Le budget des armées françaises

Selon la Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030

Budget annuel, en milliards d'euros



*par rapport au budget de l'année précédente

**Le ministre des Armées Sébastien Lecornu a annoncé demander une dépense supplémentaire de 1,5 milliard d'euros pour 2023

Source : ministère des Armées



190

191 Ces choix budgétaires politiques se combinent aux nombreux cadeaux fiscaux offerts aux groupes capitalistes,
192 d'un montant annuel estimé, par le journal *Les Échos* lui-même (19/09/23), à 10,6 milliards d'euros. Cette
193 décision du gouvernement de se priver de telles recettes annuelles, s'accompagne « logiquement » de coupes
194 touchant la fonction publique. Ainsi, le décret du 21 février 2024 annule 10 milliards d'euros pour les services
195 publics et la Sécurité sociale, dont 588 millions d'euros pour l'enseignement supérieur et la recherche (-0,45 %
196 de budget pour les organismes). Deux mois plus tard, tombait l'annonce d'une coupe supplémentaire de 5
197 milliards, souhaitée par le ministre du budget. **Ainsi, la recherche française publique s'effondre de par son**
198 **sous-financement chronique depuis des décennies, et la LPR n'a absolument pas inversé la tendance.**

199 4- Conclusion

200 Le cadre politique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est encore plus défavorable qu'au moment
201 de notre dernier congrès, et notre travail d'explication et de clarification est d'autant plus essentiel. Il faut nous
202 organiser à tous les niveaux, de l'unité de recherche/délégation régionale, où les agents sont en souffrance, aux
203 ministères (MESRI et fonction publique) où nous devons, notamment, nous opposer aux textes réglementaires
204 de casse des statuts et/ou des principes des rémunérations. Les webinaires que nous avons organisés sur la
205 restructuration du paysage, ont été un véritable succès. La combinaison de ces échanges en ligne avec des
206 assemblées générales locales devrait déboucher sur une campagne continue de syndicalisation.

207 II- LES ENJEUX DE LA RECHERCHE

208 1- La recherche et la crise structurelle du capitalisme

209 La recherche appliquée a toujours joué un rôle essentiel dans la concurrence permanente que se livrent les
210 producteurs capitalistes : les nouveaux procédés industriels issus de la recherche technologique leur permettent
211 d'économiser de la main d'œuvre et donc de produire à moindre coût. Nous observons une fuite en avant dans
212 laquelle la concurrence pour conquérir de nouveaux marchés et être le premier à convertir en dividendes les
213 dernières innovations techniques est particulièrement féroce. L'innovation doit se nourrir d'idées génératrices
214 de profits potentiels pour être captées par les entrepreneurs capitalistes.

215 C'est à cette aune qu'il convient d'analyser les politiques menées en France et en Europe, notamment, pour
216 favoriser l'innovation, alors que notre pays connaît une désindustrialisation particulièrement sévère, planifiée
217 par les classes dirigeantes pour exploiter la main d'œuvre meilleure marché d'autres pays et exercer une
218 pression considérable sur les salaires et conditions de travail par le biais du chômage et des chantages à la
219 fermeture. Mais cette politique a montré ses limites pendant le COVID19.

220 Les gouvernants cherchent à augmenter la capacité de la France à devenir un leader en terme d'innovation.
221 Toute la recherche publique est mise à son service, en particulier via le développement des start-up, ainsi plus
222 de 100 start-up initiées au CNRS sont créées en France chaque année. Lancé en 2019, le programme RISE
223 d'accompagnement vers la start-up du CNRS forme des « chercheurs-entrepreneurs ». Cet accompagnement
224 s'exporte à l'échelle européenne. Les organigrammes des ONR possèdent désormais un poste de directeur
225 général délégué à l'innovation, le MESR s'appelle le MESRI « I » pour innovation. En 2022, le CNRS a lancé

226 un programme visant à accentuer la collaboration entre les chercheurs et chercheuses de ses laboratoires et le
227 monde industriel. Les ONR ont ainsi recruté des personnes sur de nouveaux profils appelés « ingénieur-es
228 transfert » (avec des contrats précaires), sous prétexte de ne pas charger leur personnel scientifique d'une
229 tâche qui n'est pas la leur. L'ingénieur-e-transfert décrit comme un véritable intermédiaire entre l'univers de la
230 recherche académique et celui des entreprises, profil à la croisée des sciences, de l'industrie et du commercial.
231 Les ingénieur-es transferts ont une part variable de leur rémunération en fonction de leur « chiffre d'affaire »,
232 c'est à dire de leur capacité à vendre du transfert vers les entreprises.

233 Recherche fondamentale et recherche appliquée ne peuvent se développer que conjointement et par un
234 dialogue constructif. Les progrès techniques majeurs ne s'épanouissent que lorsque la recherche fondamentale
235 libre peut se développer sans carcan. Le déclin scientifique de la France est aujourd'hui un fait, comme le
236 confirment les rapports publiés par l'OST (Observatoire des sciences et techniques) sur la « position scientifique
237 de la France » au niveau européen comme au niveau mondial en 2021, ce constat effectué depuis les années
238 2000.

239 La recherche fondamentale est le garant d'un système ouvert, source permanente de progrès dans la
240 connaissance et la compréhension de l'homme, de la matière et du monde. D'une recherche fondamentale
241 ayant pour principal objectif l'analyse, la compréhension des phénomènes naturels et des sociétés humaines,
242 la mise en place de théories ou de modèles sans se donner comme objectif préalable une application ou une
243 utilisation particulière, nous sommes passé-es à une recherche essentiellement finalisée dont le but
244 explicitement affirmé est d'accroître la compétitivité des entreprises.

245 Un des leviers pour basculer sur l'innovation repose pour partie par la modification de la nature des
246 financements : elle a transformé de façon radicale la nature de la recherche publique. D'une recherche
247 majoritairement financée par des financements récurrents, nous sommes désormais soumis-es à une recherche
248 financée en quasi-totalité par des financements sur appel d'offre. Les laboratoires sont maintenant pilotés par
249 les donneurs d'ordre que sont les institutions qui financent sur projet.

250 **2- L'insertion de la recherche dans le capitalisme mondialisé**

251 L'« exception française », surannée pour nos dirigeants a cédé la place à la tendance à la copie servile du «
252 modèle » anglo-saxon, où le statut de chercheur à plein temps n'existe pas, la précarité constitue la règle, les
253 crédits ne dépendent que d'appels à projet et les universités et les organismes de recherche sont gérées comme
254 des entreprises.

255 L'harmonisation par le bas sous prétexte de normalisation internationale, se traduit également au niveau
256 linguistique, où une forme appauvrie et standardisée d'anglais, le globish, s'impose dans la recherche, et dans
257 l'enseignement supérieur.

258 La mondialisation capitaliste de la recherche s'illustre également dans le domaine de l'édition scientifique, aux
259 taux de profit en général très supérieurs à la moyenne, grâce au marché captif financé pour l'essentiel sur fonds
260 publics : comme avec le Crédit Impôt Recherche, c'est un autre « État-providence », qui permet d'engraisser
261 les actionnaires. La généralisation de critères bibliométriques dans le recrutement, l'évaluation et la promotion
262 des chercheurs et chercheuses fait exploser le secteur de l'édition scientifique au détriment de la qualité des
263 publications. Jusqu'où ira ce système pervers ? Quand et comment la contradiction entre la volonté de permettre
264 aux éditeurs de siphonner des fonds publics et le diktat de toujours réduire les dépenses publiques éclatera-t-
265 elle vraiment ? Le changement des règles pour les harmoniser avec les principes de la science ouverte ne
266 pourra conduire au changement que nous voulons sans mobilisation à tous les niveaux afin de créer un véritable
267 rapport de force.

268 La science ouverte contribue à remédier aux dérives bibliométriques et à la prédation des éditeurs commerciaux.
269 La science ouverte est un mouvement dont l'objectif est de rendre universellement accessibles les résultats de
270 la recherche scientifique (publications et données de recherche), d'élargir la communication entre science et
271 société via la création d'une culture scientifique partagée et de changer le statut de la connaissance via la
272 contribution des groupes considérés auparavant comme « minoritaires » ou « marginaux » ou réduits en simples
273 « objets d'étude ».

274 Il s'agit de sortir ces connaissances des revues et des bases de données payantes ou fermées, pour les diffuser
275 à tous – chercheurs et chercheuses, entreprises et citoyens – sans entrave, sans délai et gratuitement. Cette
276 démarche est maintenant partagée et promue par l'ensemble des ONR.

277 Cependant, la situation d'oligopole sur le marché des publications scientifiques pratiquée par les éditeurs
278 Elsevier, Sage, Springer-Nature, Taylor & Francis et Wiley n'a pour l'instant pas été ébranlée par les
279 mouvements en faveur de la science ouverte, selon une étude publiée le 7 septembre 2022 par des chercheurs
280 et chercheuses canadien-nes. Ils sont en effet parvenus à opérer une transition vers le système des APC
281 (modèle auteur-payeur) qui leur permet de conserver leur "pouvoir", et ont généré ainsi plus d'un milliard de
282 dollars sur la période 2015 à 2018. Le nombre d'articles soumis à ces APC ne cesse de croître.

283 Dernière actualité : l'intelligence artificielle, l'IA, fait l'objet de prédation d'acteurs privés qui constitue une
284 menace pour l'intégrité scientifique. Les conseillers scientifiques de la Commission européenne publient, mardi
285 16 avril 2024, un rapport sur le recours à l'IA dans la science, dans lequel ils recommandent de créer un « institut
286 européen pour l'IA dans la science » afin de « contrer la domination d'un nombre limité d'entreprises sur
287 l'infrastructure de l'IA » et de « favoriser la recherche publique dans diverses disciplines ». Les conseillers
288 insistent en outre sur la nécessaire « transparence des modèles d'IA ». En mai 2024, le Conseil de l'Union
289 européenne (UE) a formellement adopté l'*AI Act*. Cette législation est censée réguler l'intelligence artificielle au
290 sein de l'UE. Mais elle présente des lacunes et reste trop timide, sous prétexte de ne pas freiner « l'innovation ».
291 De leur côté, les syndicats européens de l'ESR travaillent sur l'impact de l'IA sur notre secteur. Une conférence
292 co-organisée avec l'ETUI (European Trade Union Institute) les 28 et 29 février 2024, a examiné l'impact de l'IA
293 sur nos conditions de travail, les opportunités et les risques qui en découlent, les enjeux éthiques et de propriété
294 intellectuelle.

295 Ainsi l'asservissement de la recherche au système capitaliste se fait au détriment de la transparence, de
296 l'éthique scientifique et du temps long, garant de la fiabilité et la qualité des recherches. Nous défendons pour
297 notre part des coopérations scientifiques internationales, hors des lois du marché, sans exclusivité vis-à-vis d'un
298 pays ou groupe de pays.

299 **3- Enjeux liés aux questions environnementales et climatiques**

300 Notre écosystème subit des transformations de grande ampleur. La contribution de l'activité humaine au
301 changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité en cours fait aujourd'hui l'objet d'un très large
302 consensus scientifique. De nombreuses observations démontrent dès aujourd'hui que le système terrestre subit
303 un changement majeur destructeur pour une partie du vivant tant animal que végétal et pour les sociétés
304 humaines.

305 Pour le SNTRS-CGT, c'est d'abord le mode de production capitaliste qui est à l'origine de l'empreinte humaine
306 dans les transformations de l'écosystème. Certaines de ces modifications affectent les êtres vivants animaux et
307 végétaux et touchent principalement les populations les plus pauvres et les plus vulnérables. La destruction des
308 écosystèmes, conséquence de la prédation capitaliste, menace la subsistance même de communautés vivant
309 de la pêche ou de l'agriculture vivrière. L'eau potable devient un enjeu de conflits souvent meurtriers. Cette
310 situation jette sur les routes de l'exil de nombreux réfugié-es, que les gouvernements des pays dits « développés
311 » et prétendument soucieux des enjeux climatiques refusent d'accueillir dignement, exploitant notamment la
312 haine xénophobe et nationaliste. Nos partenaires, les syndicats de tous les pays concernés, soulignent leur droit
313 au développement et la nécessité de lutter tous ensemble contre les causes et les responsables de ces
314 catastrophes.

315 Des scientifiques sont parfois attaqué-es violemment pour leurs écrits ou leurs déclarations. Le SNTRS-CGT
316 défend les intérêts moraux de nos collègues à travers le monde dont le travail produit des conclusions
317 scientifiques argumentées et validées collectivement et non pas des opinions parmi d'autres, des croyances,
318 voire de pures impostures. Il est de bon ton aujourd'hui pour les capitalistes et les dirigeants politiques à leur
319 service de prétendre se soucier des problèmes environnementaux, leurs actions prouvent qu'ils sont guidés
320 avant tout par la recherche de profit. Si chacun et chacune est incité à la vertu individuelle, en consommant
321 autrement, capitalistes et politiciens à leur solde ne peuvent nier leurs propres responsabilités dans le maintien
322 d'un système qui ruine la planète.

323 Le SNTRS-CGT dénonce ces impostures : ce ne sont pas tant les populations qui sont responsables, que le
324 productivisme et le consumérisme dont le capitalisme constitue aujourd'hui la forme hégémonique. Outre la
325 dénonciation des pratiques prédatrices, le SNTRS-CGT doit veiller à ce que les solutions proposées
326 n'accroissent pas ces inégalités mais au contraire participent à les réduire et contribuent à la paix dans le monde.

327 Dans la recherche scientifique publique, le collectif Labos 1point5 a été créé en 2019, il souhaite promouvoir un
328 modèle de recherche ayant un impact plus faible sur l'environnement et ainsi mettre en cohérence les pratiques
329 de travail de la recherche avec les objectifs de réduction de l'empreinte humaine sur l'environnement, son texte
330 fondateur stipule « ouvrir la voie à une nouvelle éthique de recherche, à une activité scientifique toujours aussi
331 fertile, mais plus sobre, plus respectueuse de l'environnement ». Une première étape consiste donc à mener un
332 travail scientifique pour, d'une part, évaluer l'empreinte environnementale de la recherche en France, et d'autre
333 part, identifier comment cette empreinte se relie aux pratiques et contraintes imposées par le mode de
334 fonctionnement (mondialisé) de la recherche. Des camarades du SNTRS-CGT sont actifs et actives dans ce
335 collectif. Les chercheurs et les ONR se doivent d'être exemplaires ; cependant, il ne faut pas perdre de vue que
336 la science fait partie des solutions pour travailler à la réduction de l'impact climatique sur l'environnement, par
337 exemple. Il est indispensable de garder une approche scientifique quant aux solutions à envisager. La science
338 est porteuse de solution, elle n'est pas la cause des maux, il faut se garder d'arrêter la science sous couvert de
339 réduction de l'empreinte carbone. Il est à noter que l'agence de programme confiée au CNRS en décembre
340 2023 porte précisément sur « Climat, biodiversité, sociétés durables » ; sa feuille de route n'a été connue qu'à
341 la mi-juin 2024 de manière indirecte, à croire que l'urgence climatique est très relative pour le gouvernement
342 par rapport à la casse de nos droits !

343 **4- La recherche et le démantèlement du statut**

344 Les attaques contre la recherche fondamentale publique s'inscrivent dans le cadre d'une offensive générale
345 contre le code du travail et le statut de la fonction publique. Il s'agit d'imposer au monde du travail une insécurité
346 permanente. Les attaques contre le statut s'opèrent de façon interne et externe. En interne, la pression sur les
347 titulaires vient de l'impossibilité de financer leurs recherches sans décrocher de financements sur appels à
348 projets, de la charge de travail croissante, des injonctions à la productivité scientifique. Injonctions qui se
349 manifestent par la tendance à l'évaluation bibliométrique, au management des directions des EPST de plus en
350 plus clairement inspiré des pires méthodes du privé. L'individualisation croissante des rémunérations, sur fond
351 de gel de longue durée du point d'indice de la fonction publique, constitue également une lourde menace sur le
352 statut.

353 Entre 2019 et 2020, le statut de fonctionnaire a été attaqué à trois reprises. D'abord via la loi de transformation
354 de la fonction publique qui va encore plus loin dans notre secteur en modifiant le code de la recherche qui
355 supprime le caractère dérogatoire du recrutement contractuel : celui-ci ne constitue plus l'exception dans notre
356 secteur ! La recherche se trouve ainsi aux avant-postes du démantèlement de la fonction publique régie par le
357 statut émancipateur de 1945, étendu aux EPST au début des années 1980. Cette loi instaure également le CDD
358 de projet d'une durée de 6 ans, sans pouvoir faire appel à une CDIisation éventuelle.

359 Ensuite via le projet de réforme des retraites qui porte en son sein la suppression du statut à travers le régime
360 universel des retraites et la suppression du code des pensions civiles et militaires. Enfin via la loi de
361 programmation de la recherche qui crée des recrutements hors statut (chaires de professeurs juniors pouvant
362 rester en CCD 6 ans avant la titularisation, CDI de missions scientifiques, CDD d'une durée supérieure à 6 ans)
363 et remet en cause le recrutement national des maîtres et maîtresses de conférences et des chargé-es de
364 recherche en s'attaquant aux prérogatives du Conseil National des Universités et du Comité National de la
365 Recherche Scientifique.

366 Les financements sur projets sont responsables de l'augmentation continue depuis une vingtaine d'année de la
367 précarité dans la recherche. Des financements contraints dans le temps appellent des recrutements également
368 contraints. L'idéologie du financement exclusif de la recherche sur projet va de pair avec l'idéologie des postes
369 non pérennes dans la recherche et donc de la casse du statut de fonctionnaire. E. Macron en parlant du statut
370 qui constitue un frein pour la recherche scientifique dans son discours de décembre 2023, annonce clairement
371 que sa vision de la recherche ne passe pas par l'indépendance des chercheurs et des chercheuses et de la
372 recherche face aux lobbies financiers et industriels, mais *a contrario* qu'ils sont bien à leur service.

373 En effet, les recrutements précaires associés aux financements par projets, sur des thèmes préétablis, pour des
374 durées limitées, s'accompagnent d'une obligation mercantile de résultats utilisables immédiatement, cet
375 ensemble participe ainsi d'une politique globale très cohérente. Elle est totalement incompatible avec l'esprit de
376 la recherche fondamentale, motivée avant tout par une curiosité simple et désintéressée visant à faire
377 progresser et à élargir le front continu des connaissances. La production du savoir possède sa dynamique
378 propre, et une science de qualité ne signifie pas une science produite hâtivement dans la crainte de normes
379 quantitatives voire du licenciement.

380 La course aux résultats qui détermine la capacité à récolter les contrats et donc la notoriété, n'est pas sans
381 conséquence sur l'éthique professionnelle pour laquelle le statut de la fonction publique constitue le meilleur
382 rempart.

383 Le nombre de faux, de rétractations dans les revues à haut facteur d'impact n'a jamais été aussi élevé. La
384 course aux résultats a même généré une industrie du faux. Les manquements graves à l'éthique et à l'intégrité
385 scientifique qui se multiplient ont conduit à la création en 2017 de l'Office français d'intégrité scientifique (Ofis)
386 à la suite du rapport du professeur Pierre Corvol (juin 2016). Mais cette avancée est restée inachevée : sous
387 prétexte de ne pas créer une autorité administrative indépendante de plus, l'Ofis est devenu un département du
388 HCERES, remettant en cause sa véritable indépendance.

389 Les recrutements précaires associés aux financements par projet ont également d'importants effets sur les
390 conditions de travail des personnels occupant des fonctions d'appui à la recherche. Les grands projets associés
391 à la cohorte de CDD qu'ils génèrent, produisent beaucoup de souffrance au travail et d'occasion de harcèlement
392 moral.

393 **5- L'imagination et la créativité au cœur du processus scientifique**

394 Contrairement à ce que prévoit la LPR, la recherche fondamentale ne doit pas avoir comme but le brevet ou la
395 création de start-up. Les découvertes à venir n'étant pas forcément prévues d'avance, elles s'inscrivent donc
396 dans le temps long, à l'écart des pressions politiques et industrielles.

397 L'imagination et la créativité sont au cœur du processus scientifique : l'imposition et le financement de
398 programmes de recherche de plus en plus courts et contraignants brident ces qualités et inscrivent les
399 scientifiques dans une vision étriquée et réductrice de la recherche dont les seules finalités seraient la
400 productivité et la rentabilité. Les gouvernements inscrivent le financement de la recherche dans le cadre de
401 programmes de plus en plus contraignants, qui conduisent à une stérilisation progressive de toute forme de
402 créativité. La pire des programmations est celle que s'imposent les scientifiques en décidant a priori ce qu'ils ou
403 elles veulent trouver, dans le but avoué d'améliorer leur productivité. En effet, un certain nombre d'entre eux et
404 elles ont adopté, sans forcément l'approuver, le nouveau mode de fonctionnement intégré dans la compétition
405 capitaliste internationale, en lieu et place de la recherche coopérative et libre structurée par le statut de
406 fonctionnaire et des équipes de recherche financées durablement, avec une vision nationale organisée
407 notamment par le CNRS.

408 La recherche publique est sommée d'innover et transférer ses résultats au secteur marchand. Les
409 gouvernements imposent la logique de la recherche appliquée à celle de la recherche fondamentale qui devient
410 une recherche fondamentale orientée. Ces deux recherches ont pourtant des logiques et des temporalités
411 différentes.

412 Si l'une est motivée par la curiosité, le chercheur ou la chercheuse doit être prêt à exploiter tout résultat inattendu
413 en infléchissant à tout moment le programme qu'il s'était fixé. L'autre pour motivation la mise au point de
414 nouveaux procédés, l'amélioration de la capacité ou la qualité d'une production. La recherche appliquée peut
415 s'appuyer sur des concepts qui ont été établis au préalable par la recherche fondamentale ou bien poser des
416 questions fondamentales non résolues ; la notion de programmation est alors recevable et même nécessaire.
417 La pratique de la recherche appliquée impose de s'inscrire dans une finalité définie à l'avance.

418 C'est cette logique que nos gouvernants veulent imposer à l'ensemble de la recherche publique.

419 **6- Conclusion**

420 Une recherche publique de plus en plus intégrée à la fuite en avant du capitalisme.

421 Nous avons affaire, à la tête de l'État, à des adversaires de classe pour qui la science passe après l'exigence
422 d'insertion dans un marché international très concurrentiel, et pour qui la connaissance n'est *in fine* qu'une
423 source de profit. Les conséquences d'une finalisation à outrance dans le cadre d'une politique de restriction
424 budgétaire continue sont catastrophiques à moyen terme. Sacrifier la recherche fondamentale constitue un
425 véritable suicide intellectuel, économique et écologique...

426 S'il revient au politique de définir certaines priorités scientifiques ou économiques, les acteurs de la recherche
427 publique ont aussi toute légitimité pour rester le moteur des choix scientifiques nationaux et prendre leur part
428 dans la réflexion des choix européens et internationaux.

429 Le statut de fonctionnaire est le seul permettant d'assurer, en toute transparence, la mission de service public
430 qui lui est dévolue. Cette liberté d'exercice doit être associée à la mise à disposition des ressources nécessaires
431 dans toutes les disciplines scientifiques. Seule la réunion de ces facteurs permettra aux organismes de
432 recherche et aux universités de faire jouer à la science son rôle premier de développement des connaissances
433 et d'amélioration de la condition humaine. Il est indispensable de veiller au bon équilibre et à la bonne articulation
434 entre la recherche appliquée et la recherche fondamentale.

435 Le SNTRS-CGT doit aider à fédérer les luttes et viser le tou-tes ensemble si nous voulons faire sérieusement
436 reculer le gouvernement. Pour défendre les travailleurs et les travailleuses de la recherche scientifique, la
437 science en général, et l'avenir de notre pays, l'organisation collective et la lutte sont plus que jamais d'actualité
438 : il n'y a pas d'autre choix !

439 **III. NOS PROPOSITIONS POUR RECONSTRUIRE LA** 440 **RECHERCHE PUBLIQUE**

441 Parler d'effort de recherche sans parler de structuration de la recherche n'a pas de sens.

442 L'effort de recherche de la France baisse en 2022 (2,18%) par rapport à 2021 (2,22%). En 2002 il était de
443 2,17 % ; ainsi, en 20 ans, cet effort a progressé de 0,01 % ! Un véritable camouflet pour les gouvernements
444 successifs qui n'ont cessé de déstructurer la recherche publique, de tenter de la résumer à l'innovation, de
445 perfuser la recherche privée via un Crédit Impôt Recherche inflationniste dont l'enveloppe budgétaire a
446 quasiment atteint celui des organismes de recherche à savoir plus de 7 milliards pour l'année 2023. Tout ça
447 pour ça ! Cet effort de recherche reste bien inférieur à celui de l'Allemagne (3,13%), ou encore de la Belgique
448 et de la Suède (3,41 %). L'objectif fixé par l'Union européenne dans le cadre de la « *stratégie Europe 2020* »
449 d'arriver à 3,0 % du PIB, n'a pas été atteint par la France, qui ne cesse d'accroître son retard au sein de l'Europe.
450 La recherche publique a des besoins énormes que le SNTRS-CGT avait évalués à 10 milliards sur 4 ans début
451 2020 alors que se discutait le projet de la Loi de Programmation de la Recherche. En raison de l'inflation, il faut
452 aujourd'hui réévaluer ces demandes jusqu'à hauteur de 13 milliards supplémentaires sur 4 ans. Cela
453 correspondrait à une augmentation progressive vers le quasi doublement du financement annuel de la recherche
454 à l'issue des 4 ans. A partir de l'année 2024, il faut 4 milliards d'euros supplémentaires pour :

- 455 • augmenter le point d'indice
- 456 • travailler à la suppression de l'emploi précaire dans la recherche en créant les postes de fonctionnaires
457 nécessaires
- 458 • abonder les subventions de service public des établissements
- 459 • abonder les crédits récurrents des laboratoires, à tripler d'ici à la fin du quinquennat. Ces budgets
460 doivent permettre aux laboratoires de bénéficier des financements de base nécessaires à leur politique
461 scientifique.

462 Le SNTRS-CGT préconise une croissance de l'effort partagé entre le public et le privé, *a minima* 1% du PIB
463 pour le secteur public et 2% du PIB pour le secteur privé. La France doit s'appuyer sur une industrie dynamique
464 et une agriculture de proximité répondant aux besoins de notre société, en lien avec la qualité des produits, la
465 santé, le respect de l'environnement et le développement technologique. Pour relancer des filières industrielles
466 et agricoles sur l'ensemble du territoire national, et y maintenir une qualité de la vie, il est crucial de développer
467 une activité de recherche collaborative équilibrée entre les acteurs et actrices du monde industriel et rural et
468 ceux de l'enseignement supérieur et la recherche publique. La recherche dans le domaine des énergies

469 renouvelables constitue un enjeu majeur de solidarité internationale au regard de la crise climatique et de l'égal
470 accès à l'énergie dans le monde. Elle doit être impulsée par la recherche publique à travers de grands
471 programmes de collaborations internationales.

472 L'effort budgétaire est tout à fait supportable au regard des 260,4 Mds d'euros de cadeaux faits aux entreprises,
473 des 100 Mds de France relance et des 56 Mds de France 2030, à l'instar du crédit impôt recherche dont le
474 « rendement » pour les entreprises a été multiplié par dix en 15 ans. Cet effort doit être réalisé par l'augmentation
475 du nombre des emplois de fonctionnaires et par la pérennisation des budgets des laboratoires.

476 1. Créer des emplois, résorber la précarité

477 Il faut créer des emplois de fonctionnaires dans les universités, les EPST¹ et des emplois permanents pour les
478 personnels de recherche des EPIC, pour rattraper les pertes de postes, pour satisfaire les besoins et pour
479 résorber la précarité. Depuis 2010, les universités ont perdu 1 000 postes d'enseignants-chercheurs. Dans les
480 EPST et les EPIC, depuis dix ans, l'emploi des chercheurs et chercheuses, des ingénieur-es et des technicien-
481 nes a nettement diminué² (par ex. perte de plus de 3 000 emplois au CNRS, titulaires et précaires confondu-
482 es). Cette réduction contraint tous les personnels à effectuer des travaux hors de leur fonction, ce qui entraîne
483 une déqualification des personnels concerné-es. Selon le bilan social du MESRI 2020, 69 000 précaires pour
484 130 000 titulaires sont salarié-es de l'enseignement supérieur, et iels sont plus de 15 000 dans les EPST pour
485 41 800 titulaires. Nous demandons la mise en place d'un plan de titularisation des personnels précaires et la
486 mise en œuvre d'un plan pluriannuel de créations d'emplois de fonctionnaires dans tous les corps. Il est
487 indispensable d'augmenter les effectifs de titulaires se consacrant à la recherche, de manière à réduire au strict
488 nécessaire la proportion de l'emploi de contractuels. Cela correspond *a minima* à l'équivalent de 50 000 emplois
489 à temps plein recherche supplémentaires sur 4 ans. Cela implique notamment que les salaires des non-titulaires
490 financés par l'ANR et d'autres agences soient intégrés dans la subvention d'État aux organismes de recherche.
491 Cette loi devra aussi limiter le recours aux non-titulaires qui ne doivent être dédiés qu'à des tâches de
492 remplacement ou ponctuelles. En opposition aux CDI de missions scientifiques, aux CDD de projet et aux
493 chaires de professeurs ou chercheurs juniors, les personnels des laboratoires doivent être recruté-es sur
494 concours de fonctionnaires au plus près de la sortie des études, que ce soit pour les ingénieur-es, les technicien-
495 nes, ou les chercheurs et chercheuses, sans exclure celles et ceux qui ont fait une carrière antérieure. Il faut
496 mener une grande campagne pour l'augmentation du nombre de postes dans les EPST, condition essentielle
497 pour permettre aux commissions scientifiques des EPST de recruter des chercheurs et chercheuses au plus
498 près de la soutenance de la thèse. C'est la condition *sine qua non* pour enrayer la généralisation de l'emploi sur
499 CDD ou de CDI dans les laboratoires.

500 Pour éviter toute précarité, il est nécessaire de limiter à des besoins très spécifiques les financements par appel
501 à projets. Dans l'attente d'une loi sur la résorption de la précarité, les contractuel-les de la fonction publique
502 doivent être respecté-es et mieux protégé-es. Ils doivent bénéficier des mêmes garanties salariales de carrière,
503 de formation, et d'action sociale que les titulaires. Il faut exiger le remplacement immédiat de tous les départs
504 (retraite, mutation, détachement) par des postes de titulaires. **Le remplacement de tous les départs est**
505 **insuffisant : il faut recruter massivement pour redonner les capacités de travail à la recherche publique.**

506 2. Augmenter les salaires et les pensions et revaloriser les carrières

507 Comme pour tous les fonctionnaires, il faut augmenter les salaires dans la recherche aussi en rattrapant le
508 retard du point d'indice sur l'inflation mais aussi en le revalorisant. Dans toute la fonction publique, on n'arrive
509 plus à recruter de fonctionnaires, dont les salaires ont perdu 23 % de leur valeur en vingt ans. De nouvelles
510 négociations salariales doivent aboutir à des améliorations de carrières de toutes les catégories : ingénieur-es,
511 technicien-nes, adjoint-es techniques et chercheurs et chercheuses, qu'ils soient titulaires ou contractuel-les,
512 en tenant compte de leur qualification. Nous demandons notamment la révision du mode de calcul des
513 possibilités de promotion, aujourd'hui indexé sur le nombre d'entrant-es. Le ratio promu sur promouvables doit
514 permettre une carrière linéaire avec deux grades au maximum par corps et une amplitude minimale de carrière
515 passant de 1 à 2 dont la moitié du gain indiciaire est acquis durant le premier tiers de la carrière. Le déroulé de

1 Glossaire des acronymes à la fin de la partie IV.

2 Bilan social du MESRI 2019-2020.

516 carrière de tous doit être *a minima* sur deux grades. Le rôle et les prérogatives des Commissions Administratives
517 Paritaires (CAP) doivent être rétablis en matière de promotion. De la même manière, il faut garantir le droit à la
518 mobilité des agent-es en replaçant les CAP au cœur des dispositifs, ce qui suppose la remise en cause de la
519 loi de transformation de la fonction publique de 2019. La qualification et la classification constituent un socle
520 commun des revendications fondamentales de la CGT. Le SNTRS-CGT exige l'augmentation et une
521 uniformisation du pourcentage de la prime pour tous les corps avec comme objectif de passer à 30% de la
522 rémunération globale brute. Nous revendiquons la suppression du RIFSEEP et du RIPEC avec l'intégration
523 d'une prime « uniformisée » dans le salaire, notamment pour le calcul de nos retraites.
524 Les droits à la formation continue des agent-es titulaires et non-titulaires doivent être garantis pour accompagner
525 l'évolution des techniques et des métiers, mais également contribuer à l'accroissement de la qualification des
526 agent-es et participer à la construction de parcours professionnels choisis en offrant des possibilités de mobilités
527 suffisantes, qui répondent aux souhaits des agent-es et stimulent leur carrière.
528 Le SNTRS-CGT se battra contre le projet de loi porté par le ministre de la fonction publique Stanislas Guerini
529 présenté sous l'angle de l'attractivité et de l'amélioration des parcours professionnels. Cet enrobage ne nous
530 trompe pas, il s'agit en réalité d'individualiser la rémunération et la progression de carrière, dans une logique qui
531 relève du privé et non d'un service public.
532 Le SNTRS-CGT se prononce pour le maintien et l'amélioration des régimes de retraites à prestations définies :
533 le régime général, les régimes particuliers, les régimes de la fonction publique dont le code des pensions des
534 fonctionnaires de l'État. Il se prononce contre le régime de décote et de surcote et demande le retour de la
535 retraite à 60 ans à taux plein. Il se prononce contre tout projet de retraites par points et s'est battu pour que
536 celui-ci ne voit pas le jour.
537 Le SNTRS-CGT porte la participation de l'État employeur à la hauteur de 50 % minimal dans la couverture de
538 protection sociale complémentaire.

539 **3. Structuration nationale de la recherche publique**

540 Nous nous prononçons pour le maintien d'une structuration nationale de la recherche publique, fondée sur des
541 organismes nationaux et non sur des pôles régionalisés ou territoriaux. L'existence des EPST doit, plus que
542 jamais, être défendue et renforcée. Pour cela, ils doivent rester maîtres de la définition de leur politique de
543 recherche, et garder la maîtrise de la gestion de leurs personnels ; ils ne doivent pas être cantonnés à un rôle
544 d'agences de moyens, notamment au service des grandes universités de recherche. Le maintien et le
545 renforcement des prérogatives des EPST passent par un fonctionnement basé sur des emplois statutaires et
546 un financement récurrent des laboratoires dont les budgets doivent couvrir les besoins de la recherche. Cela
547 implique notamment le transfert des moyens de l'ANR, des PIA, des PEPR (...) aux établissements publics de
548 recherche, dont les organismes nationaux de recherche.
549 Le SNTRS-CGT demande la suppression de l'ANR, des Alliances thématiques de recherche et de ce qui leur a
550 succédé, à savoir les Agences nationales de programme. Le SNTRS-CGT revendique un renforcement des
551 instances scientifiques des EPST (Comité national de la recherche scientifique au CNRS, Commissions
552 scientifiques spécialisées de l'Inserm, de l'IRD etc.) dans leur mission de prospective tout comme dans le
553 domaine de l'emploi scientifique.
554 Il n'y a pas identité de mission entre les personnels des EPST et ceux des Universités. Le SNTRS-CGT réaffirme
555 la nécessité de maintenir le statut de chercheur et chercheuse à plein-temps et tout en restant attaché aux
556 collectifs de travail dans les UMR.
557 C'est pourquoi les nouvelles structures issues des différentes vagues du programme investissement d'avenir
558 ne doivent pas être érigées en établissements avec des prérogatives qui prennent le pas sur celles des
559 établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. De la même manière, les ingénieur-es et
560 technicien-nes des EPST doivent y rester rattaché-es. Le SNTRS-CGT demande la suppression des
561 établissements expérimentaux, grandes universités de recherche ainsi que toutes les structures instaurées par
562 les programmes d'investissement d'avenir avec transferts de leurs moyens aux établissements classiques :
563 EPST et universités etc.
564 Nous contestons la mise en concurrence territoriale. En matière de recherche, les objectifs des collectivités
565 territoriales doivent être coordonnés avec ceux de l'État par le biais des contrats de plan. La région n'a pas de
566 prérogatives en matière de recherche. Ses objectifs en matière de développement économique et d'innovation

567 devraient être déclinés en choix scientifiques après consultation d'une instance régionale représentative et
568 coordonnés avec les universités et les organismes de recherche.
569 L'attribution des financements de la région aux équipes doit passer par une évaluation nationale. Nous
570 n'acceptons pas la démarche de stratégie territoriale du Ministère qui préconise la spécialisation des régions
571 notamment sur la base des avis de l'Union Européenne.

572 La Loi de Programmation de la Recherche (LPR) n'a pas permis d'améliorer de manière significative les budgets
573 de la recherche, l'inflation a absorbé ses subsides supplémentaires. Par contre, la LPR porte gravement atteinte
574 au statut et à la liberté de recherche. Nous refusons les nouveaux contrats introduits par cette loi, qui accentuent
575 la précarité. Nous refusons le fléchage exclusif des budgets via les appels à projets.

576 Le SNTRS-CGT s'oppose aux projets de simplification du paysage de la recherche imposés par E. Macron.
577 Cette « simplification » a pour vocation de transférer les personnels des organismes de recherche aux
578 universités et de in fine supprimer les ONR. Le SNTRS-CGT s'oppose également à l'acte II de l'autonomie des
579 universités qui constitue l'aboutissement du projet en transformant les universités en établissements dont
580 l'autonomie se conjugue avec la privatisation de l'enseignement et de la recherche ainsi que la disparition des
581 statuts de fonctionnaire pour les personnels.

582 **4. Garantir la liberté de recherche et développer la démocratie**

583 **1.4.1 En rendant la recherche à ses acteurs et actrices**

584 Le SNTRS-CGT se prononce pour que la liberté de recherche soit garantie. La recherche doit être fondée sur une
585 démarche scientifique menée indépendamment des pressions économiques, politiques, religieuses ou sociales, quand
586 bien même elle vise également à répondre à des problèmes économiques ou sociaux, quand bien même elle est menée
587 en collaboration avec une entreprise.

588 Cette liberté repose sur des financements récurrents et le statut de fonctionnaire des personnels de la recherche. Ce sont
589 tous les dispositifs de dérégulation introduits depuis plusieurs décennies (pacte pour la recherche, LPR, LRU, la loi Fioraso
590 et les programmes d'investissements d'avenir, les PEPR, les agences de programmes, l'acte 2 des universités ...) qui
591 doivent être déconstruits. Une loi radicalement nouvelle doit les remplacer.

592 La situation géopolitique actuelle menace les libertés académiques. Dans un contexte de criminalisation sans
593 précédent de certaines prises de position politiques ou scientifiques qui mène des journalistes à parler de « maccarthysme
594 à la française », nous pensons qu'il est essentiel de nous soucier et de défendre collectivement notre liberté d'expression
595 et notre liberté d'engagement, en tant que scientifiques. La protection fonctionnelle doit être accordée à tous les agent-es
596 qui pourraient se retrouver menacé-es dans l'exercice de ces libertés. Le SNTRS-CGT soutient la recommandation du
597 COMETS selon laquelle « le CNRS ne devrait ni inciter, ni condamner a priori l'engagement des chercheurs, ni opérer
598 une quelconque police des engagements ». Nous revendiquons que notre employeur nous assure les moyens d'exercer
599 notre activité de recherche dans les conditions d'indépendance et de sérénité indispensables à la réflexion et à la création
600 scientifique (article L123-9 du code de l'éducation, avis du COMETS 2018-35).

601 **1.4.2 Dans les laboratoires et services**

602 Dans le dispositif de recherche national français, le laboratoire tient une place originale qui doit être préservée.
603 Les unités mixtes de recherche doivent être maintenues et renforcées sans exclure l'existence d'unités propres.
604 Un laboratoire ou un centre de recherche n'est pas une simple juxtaposition d'équipes. C'est surtout une
605 structure coopérative. Aussi, leurs ressources doivent provenir essentiellement de ses tutelles, leur
606 fonctionnement doit être simplifié en mettant en place un outil unique de gestion des crédits, du personnel et
607 des contrats quelles que soient les tutelles. Les ressources doivent être stables et suffisantes pour payer
608 l'ensemble de ses frais fixes et lui permettre de mener une politique scientifique dont les résultats devront être
609 évalués a posteriori par les instances compétentes. Le SNTRS-CGT s'oppose à la politique actuelle de fusion
610 des laboratoires et de mutualisation des personnels ingénieur-es et technicien-nes.

611 Les laboratoires doivent être dotés de structures de gestion et d'équipes techniques de proximité, y compris
612 avec le recrutement de personnels de catégorie C. Les conseils de laboratoire sont des instances de
613 consultation des personnels. Ils permettent de régler les problèmes, de définir des stratégies scientifiques et de
614 gestion de façon collective. Les comptes rendus issus de ces conseils doivent être diffusés à l'ensemble des
615 personnels.

616 Le transfert des emplois en appui et en accompagnement de la recherche³ hors des organismes, notamment
617 vers les universités, prive ceux-ci de capacités à mettre en œuvre une politique scientifique cohérente. La
618 réduction de ces emplois participe à la contraction du périmètre scientifique amorcée par le PIA. Il faut arrêter
619 ces restructurations au sein des services centraux ou décentralisés en région et aussi des laboratoires. Elles
620 entraînent des suppressions d'emplois, des mobilités forcées, des démissions et par-dessus tout de la
621 maltraitance au travail. La charge de travail étant devenue insupportable pour ceux qui restent, le turnover des
622 personnels accentuent les difficultés avec la perte de savoir et de savoir-faire.

623 **5. L'évaluation par les pairs au sein d'instances démocratiques**

624 Le dispositif d'évaluation de la recherche publique par les pairs au sein d'instances démocratiques (Comité
625 National de la Recherche Scientifique au CNRS ou Commissions scientifiques spécialisées à l'INSERM, l'IRD,
626 l'INRIA, ...) doit être amélioré pour leur permettre d'impulser une véritable politique scientifique. Nous
627 combattons les remises en cause de toutes les instances qui participent à l'élaboration démocratique de la
628 politique de recherche et en particulier les tentatives de remplacer les instances où siègent des élu-es par des
629 instances uniquement composées d'expert-es désigné-es. Le CoNRS doit être rétabli dans toutes ses
630 prérogatives. Le SNTRS-CGT revendique que le CoNRS ait les moyens d'exercer toutes ses missions, y
631 compris évaluer les entités de recherche, comme le stipule le décret qui rétablit cette prérogative. Le SNTRS-
632 CGT est absolument contre toute tentative de privatisation/marchandisation de l'évaluation, que laisse entrevoir
633 notamment le rapport de la Cour des comptes de juin 2021 qui épingle le HCERES sur l'inflation de ces
634 évaluations. Le HCERES doit être supprimé.

635 Les unités et les chercheurs et chercheuses doivent être évalué-es par les mêmes instances des organismes
636 concernés. Les évaluations, effectuées par des instances à majorité d'élu-es, doivent être collégiales et
637 contradictoires. Elles ne doivent pas être subordonnées à des « grilles d'évaluation » technocratiques comme
638 le pratique le HCERES pour les unités. Les critères d'évaluation doivent prendre en compte la qualité, l'intérêt
639 de la démarche, les enjeux scientifiques ainsi que les travaux d'expertise scientifique et de diffusion des
640 connaissances et de la culture scientifique. Le rôle de la Commission Administrative Paritaire (CAP) doit être
641 renforcé dans son rôle de recours dans l'évaluation/gestion des carrières de chercheurs et chercheuses.

642 Pour les ingénieur-es et technicien-nes, une évaluation de leur qualification par des pairs choisis dans les
643 métiers concernés doit être mise en place afin de développer un dialogue collégial affranchi de la hiérarchie.

644 **6. La diffusion des connaissances ne doit pas être aux mains d'intérêts 645 privés**

646 Le développement des technologies numériques repose la question de la propriété des connaissances produites
647 et diffusées. Les EPST doivent développer une politique d'information scientifique et technique claire, fondée
648 sur une réflexion d'ensemble tant nationale qu'internationale. Les personnels spécialisé-es doivent intervenir
649 avec leur expertise. Aujourd'hui, ce chantier commence à être mené par les organismes de recherche
650 notamment via le plan science ouverte lancé en octobre 2019 au CNRS, et le plan « données de la recherche »
651 d'octobre 2020. Nous ne pouvons laisser des grands éditeurs confisquer la connaissance à leur profit. Nous
652 défendons l'idée d'une publication gratuite pour les auteurs et autrices, d'une diffusion libre et de la liberté
653 d'accès à ces connaissances qui accroît la visibilité des travaux dans la communauté et le public. Il est
654 indispensable que les travailleurs et travailleuses de la recherche scientifique conservent la maîtrise de la
655 diffusion des connaissances produites, sous toutes leurs formes et quel que soit le support. En corollaire, il
656 importe que les travailleurs et travailleuses de la recherche scientifique assument leur responsabilité dans la
657 conservation (y compris à long terme), l'archivage et la diffusion des connaissances produites par l'intermédiaire
658 d'outils qui seront mis à leur disposition dans un but de dépôt et d'accessibilité plus visible. Cette mission doit
659 être pleinement reconnue. Nous encourageons vivement le développement d'archives ouvertes publiques (HAL,
660 arXiv...) : les directions doivent continuer à promouvoir activement le dépôt des travaux dans ces archives, afin
661 d'affranchir les collègues des pressions des éditeurs commerciaux. De plus, elles doivent augmenter

³ Ces emplois dits sur « fonctions support » C'est-à-dire les fonctions non directement liées aux activités de recherche telles que finances, achats, gestion des personnels, patrimoine, services généraux, communication, services juridiques, secrétariat, restauration... Nous refusons ce terme de « fonctions supports » qui dénote une dépersonnalisation des personnels et un glissement vers la technocratisation et la privatisation de la recherche publique.

662 substantiellement la part du budget consacré au développement des revues « diamant », la seule voie
663 authentique de la science ouverte.
664 La numérisation des revues doit être financée par des fonds publics, afin qu'elles ne soient pas obligées de
665 céder les droits au secteur lucratif.
666 En parallèle à cette politique de publication ouverte le SNTRS-CGT soutient la démarche d'accès ouvert aux
667 données de la recherche qui bénéficie aux développements scientifiques eux-mêmes et à la société dans son
668 ensemble. La captation des connaissances à des fins lucratives par les GAFAM et autres grands groupes
669 capitalistes est néanmoins un danger contre lequel il faut mobiliser.
670 Les différents centres de données des EPST et de la recherche publique, et l'outil national qu'est l'INIST doivent
671 être confortés dans leurs missions pour la science ouverte, ainsi que le CCSD, Persée et OpenEditions. Le 31
672 janvier 2023, le CNRS s'est désabonné de la plateforme SCOPUS (de l'éditeur capitaliste Elsevier), en
673 cohérence avec son engagement pour la science ouverte. Le SNTRS-CGT se réjouit de cette démarche, et
674 attend un soutien ferme et effectif (y compris avec des moyens) aux collègues pour se détacher de l'emprise
675 des revues « à haut facteur d'impact » qui les obligent à payer cher la publication de leurs travaux.
676 La mainmise de multinationales sur l'édition scientifique doit nous conduire à développer les revues
677 académiques, avec l'allocation des moyens et des postes statutaires supplémentaires nécessaires au sein des
678 organismes, pour prendre progressivement la place des mastodontes à but lucratif de la publication. Nous
679 revendiquons, au-delà de ces mesures d'urgence, la création d'un vaste pôle public de l'édition : il s'agit à la
680 fois d'accroître l'efficacité du dispositif par une mutualisation à grande échelle de moyens et compétences,
681 respectueuse des individus, de sortir de la concurrence capitaliste d'autres secteurs en partie similaires à
682 l'édition scientifique, et de donner davantage de poids à nos luttes en fédérant au-delà de notre secteur.
683 De façon analogue, alors que le rôle des outils informatiques ne cesse de croître dans la recherche, y compris
684 dans l'édition scientifique, ce secteur clef est de plus en plus sous-traité : nous revendiquons à l'inverse un pôle
685 public de l'informatique propre à assurer en toute transparence et sécurité les besoins de la recherche, mais
686 aussi d'autres services publics, voire au-delà, également dans une perspective de réindustrialisation de la
687 France.
688 Le SNTRS-CGT veut favoriser la diversité linguistique de la recherche, afin de ne pas invisibiliser des champs
689 entiers de production scientifique, et tient à l'existence et au développement d'un champ de publications
690 académiques en langue française dans toutes les disciplines. La traduction scientifique doit par conséquent être
691 reconnue comme une mission à part entière et recevoir les moyens – humains et matériels – nécessaires. Un
692 secteur d'édition public multilingue (non réduit à la seule langue anglaise) doit lui aussi être soutenu.
693 L'enseignement du Français Langue Étrangère (FLE) ainsi que de toutes les langues doit être développé au
694 sein de l'ESR pour encourager les coopérations internationales dans un cadre linguistique émancipé de la
695 domination du tout-anglais. Dans la situation actuelle, l'enseignement linguistique au sein des universités et des
696 laboratoires n'est pas pourvu des moyens adéquats, notamment en termes de postes pérennes. Le recours à
697 la langue anglaise ne doit pas s'imposer comme allant de soi dans les rédactions de projets de recherche et
698 leurs bibliographies de référence, dans les réunions scientifiques ni dans les enseignements.

699 **7. Le soutien de l'État à la recherche fondamentale doit être amplifié**

700 Alors que depuis 20 ans la part de la recherche appliquée, privée et publique, n'a cessé d'augmenter, et que
701 ses modes de financements deviennent majoritaires, les organismes publics de recherche sont les seuls lieux
702 où préserver, voire développer, la recherche fondamentale, non programmée, non définie par des objectifs de
703 court terme clairement identifiés. Dans ce domaine, l'État doit assurer le financement des laboratoires des
704 universités et des EPST. Le financement public doit couvrir l'intégralité des frais d'infrastructure et de
705 fonctionnement des équipes, afin de favoriser la continuité et le développement normal des activités de
706 recherche et de permettre aux équipes d'initier dans la sérénité des recherches originales. Il est en particulier
707 inadmissible de faire financer par appel à projets des programmes nationaux, le fonctionnement de grands
708 instruments et des plates-formes de recherche dont la pérennité est justement la condition de l'efficacité.

709 **8. La loi de transformation de la fonction publique doit être abrogée**

710 La loi de transformation de la fonction publique balaie d'un revers de la main les acquis du statut de fonctionnaire
711 et met gravement en danger les missions de ceux-ci permettant de fermer des pans entiers du service public.

712 Pour la recherche, nous refusons cette logique selon laquelle les externalisations seraient la « solution » pour
713 parvenir à des économies budgétaires, que la centralisation et la mutualisation donneraient les moyens de mieux
714 gérer les organismes de recherche. Pour surseoir à la surcharge de travail due à l'explosion du nombre de
715 contrats à traiter (contractuel-les, contrats de recherche, réponses aux appels à projets, etc.), nous
716 revendiquons le recrutement sur emplois statutaires de personnels gestionnaires, administratifs, spécialisé-es
717 en informatique, ou en logistique, etc. en lien direct avec les besoins des laboratoires et des services. Il est
718 indispensable de former les personnels aux divers outils informatiques de gestion utilisés par les unités. Le cas
719 particulier de ESR-Missions est caricatural à plusieurs titres. La souffrance au travail explose dans les
720 laboratoires et services, cela est grave et inacceptable, il est fondamental d'améliorer les conditions de travail
721 de tous et toutes.

722 **9. La recherche publique n'est pas sous-traitante pour la** 723 **Recherche&Développement des grandes entreprises**

724 La recherche fondamentale doit rester au cœur des politiques publiques, qui ont également vocation à
725 développer les connaissances dans des domaines plus appliqués et technologiques. Cette place est dévolue
726 aux EPIC et en partie aux EPST et aux universités. Ils ont démontré largement leur efficacité pour doter le pays
727 et ses entreprises des connaissances nécessaires pour répondre aux besoins sociaux et économiques. Il faut
728 renforcer les EPIC qui occupent une place particulière et irremplaçable dans le tissu scientifique et industriel.
729 Cela ne doit pas se traduire par un transfert des activités de recherche du secteur privé vers les laboratoires
730 publics devenant ainsi de simples sous-traitants.

731 L'ensemble des dispositifs d'interfaces « recherche publique-monde économique » tels que les instituts Carnot,
732 instituts de recherche technologique, lab-com, I-Lab, jeunes entreprises innovantes, incubateurs d'entreprises...
733 doit être évalué et repensé, voire supprimé et leurs activités réintégrées dans les établissements d'ESR. En
734 premier lieu, les structures de valorisation coûteuses, inutiles (SATT etc.), et sans retour pour la recherche
735 publique, doivent être supprimées.

736 Le Crédit Impôt Recherche doit être supprimé et remplacé par des aides directes ponctuelles dont l'attribution
737 serait réservée aux PME et se ferait sous contrôle et sous conditions. Des mesures doivent favoriser le
738 développement de l'emploi scientifique et technique en entreprise, notamment par le recrutement de docteurs
739 et la reconnaissance de la thèse dans les conventions collectives.

740 Nous demandons le remplacement des pôles de compétitivité par des pôles de coopération et de
741 développement territorial. Il faut en revoir les objectifs, l'organisation, le mode de financement et leur
742 fonctionnement pour privilégier l'accès des PME aux résultats de la recherche et encourager les grandes
743 entreprises à la prise de risque en investissant dans des projets R&D avec les PME. La mise en place de pôles
744 de coopération ne peut s'envisager que dans une co-construction avec les représentants des salariés, les
745 territoires, l'environnement économique.

746 Une véritable politique industrielle de l'État passe par la nationalisation complète des grands secteurs d'activités
747 industriels et financiers qui dominent la vie économique et sociale. C'est la condition nécessaire pour ne pas
748 laisser aux lois du marché le soin de définir les axes de recherche des entreprises et se résumer à des aides
749 fiscales sans contrepartie. L'État doit financer de grands programmes mobilisateurs qui ont fait la réussite du
750 spatial, par exemple. Moteurs quant au développement de collaborations scientifiques public-privé dans la
751 recherche, ils sont également garants du maintien et du développement, sur plusieurs décennies, d'un tissu
752 industriel en favorisant l'investissement sur le territoire et exigeant des entreprises qu'elles assument leurs
753 responsabilités devant la société par la création des emplois scientifiques. Les soutiens publics à la recherche
754 privée doivent faire l'objet d'une évaluation par la puissance publique. La présentation argumentée devant les
755 comités d'entreprise de la politique de recherche des entreprises doit devenir obligatoire, avec notamment
756 l'obligation de montrer comment sont utilisés les fonds publics. Dans le domaine de la santé publique, la
757 pandémie de COVID-19 a montré à quel point la perte d'une politique industrielle et pharmaceutique au niveau
758 de « l'État stratège » ont été mortifères durant le premier confinement (absence de masques, de matériel de
759 réanimation, de produits pharmaceutiques de base...). Cependant, les leçons de cette période sont vite
760 oubliées. Par exemple, la filière française de production de masques sanitaires, constituée au plus fort de la
761 pandémie de Covid-19, est en train de disparaître. En 2021 et 2022, plus de 90 % des appels d'offres hors santé
762 ont été attribués à des importateurs, et en particulier la Chine.

763 À côté des coopérations avec les grandes entreprises, la recherche publique doit nouer des liens diversifiés
764 avec le tissu industriel des PME. Le développement et la mise en place de nouvelles passerelles de transfert
765 de connaissances notamment avec les PME doivent inciter à des collaborations avec les entreprises sur la base
766 de la coopération et non de l'exploitation des deniers publics à des fins privées.
767 Les EPST, sources directes de savoirs scientifiques et techniques pointus, doivent renforcer la transmission de
768 ce capital professionnel en accueillant des apprenti-es dans de bonnes conditions d'encadrement sans se
769 substituer à l'enseignement public professionnel et sans suppléer les carences d'emploi des organismes.

770 **10. Enjeux liés aux questions environnementales et climatiques**

771 Une véritable politique de l'État doit se mettre en place sur les enjeux liés aux questions environnementales et
772 climatiques.

773 Le mode de production capitaliste est à l'origine de l'empreinte humaine dans les transformations de
774 l'écosystème.

775 Le SNTRS-CGT doit lutter contre ce système capitaliste, et pour l'instauration d'un nouveau système
776 socialement juste et écologiquement responsable, permettant aux habitant-es de tous les pays et aux
777 générations futures de vivre une vie digne et saine.

778 Le SNTRS-CGT affirme que la recherche scientifique ne peut à elle seule être en mesure de résoudre les
779 problèmes majeurs que soulèvent les changements climatiques. Cependant, elle peut y apporter un éclairage
780 et une contribution substantiels ; elle doit pouvoir travailler sans entrave.

781 En ce sens, le syndicat appelle à une réflexion et à des changements de politiques en matière de : justice
782 sociale, fiscalité, organisation du territoire, transport, énergie, urbanisme, productions agricole et industrielle,
783 services publics, coopération internationale... Il faut noter que le nouveau mandat confédéral a mis en place la
784 commission de travail ETAP (Environnement et transformation de l'appareil productif), auquel le SNTRS-CGT
785 contribue pour les aspects liés à la recherche fondamentale.

786 Le SNTRS-CGT revendique :

- 787 • Une réappropriation des richesses par tous les humains et une réduction des inégalités sociales,
- 788 • la nationalisation ou la renationalisation des entreprises de transport avec une vraie politique de
789 développement du rail à hauteur des besoins des populations, des entreprises de production et
790 distribution de l'énergie,
- 791 • une politique réellement ambitieuse de Recherche et Développement pour les moyens de production
792 d'énergie, de transport...
- 793 • un retour du financement public récurrent pour une recherche indépendante des lobbies,
- 794 • une politique de coopération pour le développement socio-économique des pays pauvres et dits en voie
795 de développement, ainsi que d'arrêt des interventions dans ces pays pillés depuis trop longtemps par
796 des dirigeants complices des multinationales prédatrices,
- 797 • une politique de la recherche réellement ambitieuse en matière de compréhension des grands
798 phénomènes liés à notre écosystème, accompagnée d'une éducation populaire aux démarches et aux
799 résultats de cette recherche,
- 800 • une réflexion équilibrée et éclairée sur les impacts des activités de recherche sur notre écosystème.

801 Chaque fois que la lutte est à l'ordre du jour, le SNTRS-CGT travaillera avec tous les syndicats, partis,
802 associations ou mouvements sociaux avec lesquels il y a convergence dans les constats évoqués plus haut,
803 afin de mobiliser les personnels et plus généralement les citoyennes et citoyens.

804 **11. Développer les coopérations internationales**

805 Les coopérations internationales doivent être développées. Les outils de coopération internationale, tel que les
806 IRL (International Research Laboratory- ex.UMI) évalués par le Comité national de la Recherche scientifique et
807 les UMIFRE (Instituts français de recherche à l'étranger, placés sous la double tutelle du ministère de l'Europe
808 et des Affaires étrangères et du Centre national de la recherche scientifique) doivent être soutenus ; ils ne
809 doivent pas être uniquement des « instruments de diplomatie scientifique », mais de véritable co-construction
810 scientifique avec les financements associés. Cette politique doit partir des laboratoires et des institutions de
811 recherche, en appui de leurs stratégies. La mobilité internationale des personnels de la recherche doit être

812 facilitée, en particulier en supprimant tous les freins administratifs à la mobilité des scientifiques (obtentions des
813 visas, titres de séjours etc.) quelle que soit la durée du séjour.

814 En ce qui concerne les enjeux de développement, cette politique, en particulier avec les actions déjà engagées
815 en ce sens par les organismes français tels que le Cirad et l'IRD, doit partir des besoins des partenaires du Sud.
816 Une telle coopération permettrait à la fois de les aider à répondre aux enjeux environnementaux et sociaux mais
817 aussi de favoriser l'émergence de nouvelles générations de scientifiques et d'endiguer, voire d'arrêter la « fuite
818 des cerveaux ».

819 L'objectif de ces coopérations ne doit pas être d'affirmer un rôle hégémonique de la science « européenne » ou
820 « occidentale » dans la compétition capitaliste mondialisée, mais de promouvoir la recherche comme facteur de
821 développement équilibré et pacifique.

822 Nous demandons tout particulièrement, l'accueil d'équipes de recherche palestiniennes et ukrainiennes afin
823 d'éviter l'interruption des programmes de recherche en cours et permettre à ces scientifiques de bénéficier d'un
824 environnement protecteur dans l'attente d'un retour à la paix dans leur pays. Le SNTRS-CGT a décidé lors de
825 sa commission exécutive du 23 mai 2024 de rejoindre la campagne BDS. Le SNTRS-CGT continuera à
826 participer, avec ses syndicats partenaires des structures internationales dont il est membre (IE via la FERC et
827 FMTS via l'UGICT) à des actions concertées d'aide et de soutien des scientifiques opprimés par des
828 gouvernements autoritaires, en particulier en Iran, Turquie, Russie et Israël... Le SNTRS-CGT soutiendra
829 également toutes les luttes visant à faire respecter les droits et libertés de nos collègues partout dans le monde.

830 **IV LE SNTRS-CGT POUR DEFENDRE TOUTES LES** 831 **TRAVAILLEUSES ET TOUS LES TRAVAILLEURS DE LA** 832 **RECHERCHE ET LA VIE DU SYNDICAT**

833 **1. La vie du syndicat**

834 **1-1. Lien entre le SNTRS-CGT et la confédération**

835 Mieux s'investir dans la CGT ne répond plus seulement à de simples motivations d'organisation. C'est une
836 nécessité.

- 837 • Le SNTRS-CGT réitère avec force son adhésion à la CGT, à ses instances et à ses valeurs. Mais
838 adhésion ne veut pas dire assujettissement. La parole de notre syndicat doit émaner de celui-ci et ne
839 doit pas être dictée par l'organe confédéral ou tout organe fédéral.
- 840 • Les attaques concernent tous les salarié-es. Nos intérêts de salarié-es des organismes de recherche
841 rejoignent ceux d'autres catégories de fonctionnaires et de travailleurs et travailleuses du privé.
- 842 • La recherche publique dépend de plus en plus de décisions concernant les universités et les
843 entreprises. Il faut coordonner notre activité avec celle des autres syndicats CGT de l'enseignement
844 supérieur et la recherche et avec les syndicats d'entreprises.
- 845 • Nous devons être présent-es dans les universités au travers de listes communes aux élections. Nous
846 devons porter nos revendications en matière de recherche au sein des Universités et travailler avec
847 nos camarades CGT de tout l'ESR.

848 Le SNTRS-CGT prendra aussi sa part dans les débats de la confédération. Ils concernent d'une part le mode
849 d'organisation de la CGT et d'autre part des problèmes de positionnement plus larges.

850 Pour le SNTRS-CGT, l'organisation de la CGT doit continuer à reposer sur le principe du confédéralisme.

851 **1-2. Lien entre le SNTRS-CGT et la fédération de l'éducation, la recherche et la** 852 **culture (FERC)**

853 Nous sommes attaché-es à l'existence d'un champ fédéral. La FERC est le lieu de coordination des syndicats
854 pour représenter la CGT au niveau du ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.
855 Le collectif confédéral « Recherche », auquel participe le SNTRS-CGT, est le lieu de coordination de l'expression
856 de la CGT dans ce domaine. Les relations avec les Unions Locales (UL) et Unions Départementales (UD) sont
857 pour les sections locales du SNTRS-CGT un lien enrichissant, permettant de travailler de façon
858 interprofessionnelle. Elles peuvent être un appui pour promouvoir les actions du SNTRS-CGT (aide logistique,
859 juridique...). Les UD et UL sont aussi en demande d'information sur notre secteur.

860 **1-3. Les relations du SNTRS-CGT avec les autres syndicats de l'ESR**

861 L'unité doit être recherchée pour mobiliser les personnels dans leur ensemble. Cependant elle ne doit jamais se
862 faire au détriment de l'expression du SNTRS-CGT pour faire avancer les idées et les revendications de la CGT.
863 Aller vers un syndicalisme offensif, qui rassemble à la base et dans la lutte, reste un objectif pour les travailleurs
864 et travailleuses. Il faut créer les conditions de l'unité d'action des différentes organisations pour plus d'efficacité ;
865 nous devons rassembler le plus grand nombre de travailleurs et de travailleuses dans l'action et faire monter le
866 contenu et les formes d'actions le plus haut possible. La convergence des analyses, des objectifs et des luttes
867 est la condition d'un véritable syndicalisme de transformation sociale.

868 **1-4. Lien entre le SNTRS-CGT et UFSE**

869 Le SNTRS-CGT est membre de l'Union Fédérale des syndicats de l'État (UFSE). De la même façon, le
870 regroupement des syndicats CGT de fonctionnaires d'État au sein de l'UFSE correspond à un besoin essentiel
871 dans la période d'attaques sur la fonction publique que nous traversons, lié à la défense du statut de fonctionnaire
872 et à celle du service public.

873 Ainsi, ces axes de travail et de revendication doivent s'exprimer en lien avec ceux des métiers et domaines
874 correspondants dans les différentes branches de la Fonction Publique d'État, de la Fonction Publique
875 Territoriale, et de la Fonction Publique Hospitalière. Nous devons également tisser des liens avec les syndicats
876 des entreprises partenaires ou sous-traitantes de nos organismes.

877 **1-5 Rapprochement CGT-FSU**

878 La question d'un rapprochement entre la CGT et la FSU fait l'objet de réflexions au sein de chaque structure de
879 la CGT mais aussi avec la FSU. Le SNTRS-CGT est engagé dans ces réflexions via la FERC, l'UFSE et au
880 niveau de son champ de syndicalisation avec le SNCS FSU.

881 **1-6. Lien entre les différentes instances du SNTRS-CGT et leur vie syndicale**

882 Les différentes instances, du local au national, doivent toutes contribuer au dynamisme du syndicat. La
883 circulation des informations, la coordination des actions, la réflexion sur tous les sujets qui nous affectent et les
884 propositions doivent être l'émanation de tous les niveaux de l'organisation. L'organisation de base du syndicat
885 est la section syndicale.

886 **La commission exécutive** est l'organe national décisionnaire. Elle assure la direction et la conduite de l'action
887 du syndicat entre deux Conseil Syndical National (CSN). Afin qu'elle remplisse pleinement ce rôle, l'expérience
888 des précédents mandats amène à renforcer le rôle des élu·es à la CE. La CE devra être composée d'un nombre
889 de femmes au moins égal à celui des hommes. Les sections veilleront à présenter des listes de camarades
890 susceptibles d'être élu·es à la CE en tenant compte de cet impératif. Les sections veilleront également à
891 favoriser son renouvellement et son rajeunissement.

892 **Le bureau national** doit être renforcé dans son rôle de coordination et d'organisation pour lui permettre
893 d'assumer la lourde charge liée à la défense des intérêts des travailleurs et travailleuses scientifiques face aux
894 restructurations et réformes incessantes, d'en mesurer les conséquences et d'élaborer des propositions
895 constructives. L'action syndicale doit être au centre de la vie du syndicat. Sa composition sera décidée par la
896 CE. Elle devra impérativement respecter la parité entre ses membres et veiller également à son renouvellement
897 et rajeunissement.

898 Pour nous permettre d'avancer dans notre réflexion, des groupes de travail thématiques ont été créés (F3SCT,
899 action sociale, télétravail, lignes directrices de gestion, défense individuelle, précarité...), ils doivent être
900 développés et étendus à d'autres thèmes suite aux différentes réformes qui nous touchent de plein fouet (par
901 ex. évolution des métiers, Comité social d'administration, parité ...). Ils permettent de décroiser tous les
902 niveaux du syndicat et sont source de cohésion et d'enrichissement collectif.

903 **1-7. La vie du syndicat dans les régions**

904 **a. Les sections SNTRS-CGT**

905 Certaines régions syndicales comprennent une ou plusieurs sections qui regroupent des adhérent·es de
906 plusieurs EPST. Ceci nécessite une animation commune des sections au sein de la région. Le/la responsable de
907 région doit maintenir le lien entre les différentes sections et fédérer les actions locales. Il/elle est aussi en charge

908 des relations entre le local et le national. Le syndicat doit être vigilant pour limiter autant que possible le cumul
909 des mandats simultanés et le nombre de renouvellement des mandats.

910 L'activité syndicale des sections en région est la base de la vie du syndicat, nous devons la renforcer pour
911 permettre une meilleure prise en compte des revendications des personnels et favoriser l'échange. Une action
912 nationale ne peut avoir d'impact que si tous les échelons du syndicat s'y associent.

913 Nous vivons à l'ère du numérique où l'abondance d'informations peut mettre à mal notre capacité à traiter et
914 prendre en compte les informations reçues. Cette situation conduit à des hétérogénéités d'appréhension des
915 dossiers par les camarades. Nous devons chercher à résoudre ces difficultés.

916 Nos propositions :

- 917 • Un-e membre du BN doit être référent-e par région. Il pourrait se déplacer régulièrement, et/ou
918 organiser des visioconférences, apporter des informations, être le/la référent-e en cas de difficultés
919 particulières sur une région.
- 920 • Une formation sur la vie syndicale (animation, compte rendu...) devrait être proposée d'office à tou-tes
921 nouveaux adhérent-es.
- 922 • Les sections doivent fonctionner avec un collectif qui doit se répartir les tâches.
- 923 • L'échange d'informations entre régions est important pour que chacun-e puisse profiter des expériences
924 des autres régions.
- 925 • Des réunions régulières entre les responsables régionaux et le bureau national par visioconférence ont
926 été mises en place. Il est nécessaire d'améliorer la concertation entre les sections d'une même région.

927 **b. Les relations en région avec les autres syndicats de l'enseignement supérieur** 928 **et la recherche**

929 D'une manière générale, le SNTRS-CGT est très souvent le syndicat moteur pour lancer des actions en région.
930 Nos actions doivent être l'occasion de proposer l'adhésion. L'unité sur le terrain, si elle a lieu, doit se faire en
931 veillant à rester bien visibles et identifié-es dans les actions sans renoncer à nos revendications.

932 **c. Les relations avec les autres organisations CGT de l'ESR en local**

933 Les relations sont à développer avec les autres syndicats CGT de l'ESR locaux. Cette démarche est
934 indispensable, la lutte contre les expérimentations sur les nouvelles formes de regroupement d'établissements,
935 la Loi de Programmation de la Recherche, la transformation de la fonction publique, la réforme des retraites, la
936 simplification et l'acte II de l'autonomie sont des exemples d'actions à coordonner au plus près des collectifs de
937 travail.

938 Il y a un travail de fond à mener ensemble, sur les analyses et les conséquences des différentes réformes sur le
939 terrain. Il est nécessaire d'organiser localement des réunions régulières des syndicats CGT de nos organismes
940 pour mener des réflexions et des actions communes.

941 **1-8. Aider nos adhérent-es à devenir des militant-es**

942 **a. Syndiquer les personnels**

943 Après une période de stagnation (2017-2021) puis de légère diminution du nombre d'adhésions en 2022, le
944 nombre de syndiqué.es affilié.es au SNTRS-CGT a augmenté en 2023 pour s'établir à 1450 adhérent.es. Sur
945 2023 toujours, la balance « résiliations vs adhésions » est positive avec 72 nouvelles et nouveaux syndiqué.es,
946 ce qui est une évolution positive dans les périodes politiquement et socialement difficiles que nous avons
947 traversées.

948 La syndicalisation doit toujours être proposée aux personnels que nous défendons. Même si nous les défendons
949 quoiqu'il arrive, le fait de proposer l'adhésion permet de rappeler que le syndicat n'est pas une composante
950 parmi d'autres de l'administration, ni une sorte de « bureau d'entraide » mais bien un collectif de salarié-es qui
951 s'organise pour se défendre, faire respecter ses droits et en conquérir de nouveaux. L'État mène une véritable
952 guerre idéologique contre la CGT et pour faire reculer les idées qui peuvent freiner la syndicalisation, nous
953 devons :

- 954 • Déconstruire toutes les idées reçues auprès des agent-es car adhérer à la CGT via le SNTRS-CGT,
955 c'est avant tout adhérer à ses valeurs et défendre ses droits collectivement.
- 956 • Chacun-e s'investit selon ses capacités et disponibilités dans le syndicat.

957 Nous devons communiquer pour expliquer nos missions et actions en tant représentant du personnel dans les
958 différentes instances au sein de nos organismes, mais aussi au niveau ministériel.
959 Des brochures de présentation du syndicat sont à disposition des sections, notamment en vue des journées des
960 nouveaux et nouvelles entrant-es et des heures d'information syndicales.

961 **b) La formation des syndiqué-es**

962 Comme écrit ci-dessus, avec la hausse des adhésions, et tenant compte du départ de cadres importants du
963 syndicat, la formation des syndiqué-es devient un besoin vital pour maintenir le dynamisme du SNTRS-CGT et
964 renforcer toute l'activité de la CGT. Il est important d'anticiper le renouvellement des cadres de notre syndicat.
965 Nous avons la responsabilité de former les adhérent-es à devenir des militant-es. Il faut organiser des journées
966 d'accueil, développer et actualiser les sessions de formation faites en interne au syndicat. Ces formations en
967 région, ouvertes aux syndiqué-es et aux non-syndiqué-es, sont un succès et doivent être poursuivies et étendues.
968 Nous devons poursuivre la dynamique de propositions de webinaires, pour lesquels la participation et les retours
969 sont très encourageants.

970 Les adhérent-es seront encouragé-es à participer aux formations interprofessionnelles organisées dans les UL,
971 les UD et les fédérations. Des formations spécifiques se mettent en place sur des thèmes qui préoccupent les
972 militant-es. Un plan de formation est proposé, nous devons le faire évoluer, en fonction des besoins de nos
973 adhérent-es et militant-es.

974 **c) Prise de responsabilités dans le SNTRS-CGT à tous les niveaux**

975 Le premier pas consiste à adhérer, mais passer de l'adhésion au militantisme n'est pas chose facile. Faire que
976 chaque adhérent-e puisse être réellement impliqué-e dans la vie syndicale de sa section est un bon moyen
977 d'améliorer l'activité de tout le syndicat.

978 Il faut tout d'abord inciter les adhérent-es à organiser des heures d'information syndicale dans leur laboratoire
979 avec le soutien de la section (voire des membres du BN si nécessaire), à participer aux distributions de tracts,
980 à tenir un panneau syndical dans leur service ou laboratoire.

981 Nous devons encourager un maximum de syndiqué-es à devenir acteur et actrice des valeurs qu'ils défendent en
982 prenant des responsabilités, en s'impliquant dans la vie de la section au travers des commissions régionales de
983 nos organismes, de l'action sociale, de journées d'action. La prise de responsabilité permet à tout adhérent-e de
984 s'impliquer dans la vie du syndicat.

985 Pour certain-es la pression de la hiérarchie, les contraintes professionnelles liées à la surcharge de travail ou
986 les obligations familiales peuvent rendre l'engagement militant difficile. Nous devons être vigilant-es pour ne pas
987 aggraver l'équilibre entre la vie militante et la vie privée de nos camarades. Il ne faut pas oublier d'utiliser les
988 décharges horaires disponibles et de rappeler les droits liés à l'exercice de responsabilités syndicales que
989 beaucoup d'adhérent-es ignorent.

990 Tout-e responsable syndical, tant au niveau national qu'au niveau local, a la mission d'animer, d'être à l'écoute
991 et d'être attentif/ive à la situation professionnelle et syndicale des adhérent-es. Les militant-es doivent rendre
992 compte de l'activité de leur mandat et le syndicat doit demander un compte rendu régulier de l'activité des élu-
993 es et mandaté-es qu'il a désigné-es. Les bilans et comptes rendus sont la base du partage des informations
994 garantissant le dynamisme du SNTRS-CGT autant que sa visibilité. Les mandats doivent être partagés par le
995 maximum d'adhérent-es. En particulier, il faut limiter le nombre de mandats et favoriser les nouvelles
996 candidatures plutôt que les représentations d'ancien-nes élu-es si possible au-delà de trois mandats (un premier
997 mandat pour apprendre et découvrir, se former, le 2ème mandat pour consolider les connaissances et le 3ème
998 pour préparer le relai, effectuer le tuilage).

999 Les activités des différentes instances du syndicat du local au national doivent être coordonnées entre elles.

1000 À tous les niveaux nous devons « veiller à ce que chacun-e puisse s'impliquer dans l'activité syndicale, » et que
1001 son investissement soit reconnu. Les débats entre les militant-es doivent être fraternels/sororels et respectueux.

1002 **d) La discrimination syndicale**

1003 Le SNTRS-CGT rappelle que l'adhésion à un syndicat est garantie par l'article 6 du préambule de 1946 de la
1004 constitution, au même titre que la liberté d'opinion et d'expression. La discrimination syndicale peut se manifester
1005 de diverses manières : blocage de carrière et salariale, inégalités de traitement entre les candidat-es à
1006 l'embauche... Dans certaines situations, la discrimination syndicale devient du harcèlement moral : sanctions
1007 abusives, charge de travail anormale, mise à l'écart, refus de promotion, refus d'accès aux postes à

1008 responsabilités. Le SNTRS-CGT doit être attentif à la carrière de ses militant-es et mandaté-es. Un suivi par
1009 organisme sera mis en place pour prévenir la discrimination syndicale.

1010 **e) Continuité de l'activité syndicale à la retraite et revendications des** 1011 **retraité-es.**

1012 L'allongement de la durée de vie a profondément changé la place des retraité-es dans la société. Iels sont la
1013 cible des politiques néolibérales qui considèrent que la retraite est improductive et qu'il faut en diminuer durée
1014 et « coût », alors que dans le même temps, les retraité-es sont aussi la cible d'une exploitation commerciale
1015 intensive, la « silver économie ».

1016 Dans ce contexte, les retraité-es doivent rester solidaires et organisé-es dans leur syndicat professionnel et/ou
1017 sur leurs lieux de vie pour défendre et améliorer les conditions de vie à la retraite pour tous et toutes.

1018 Les sections locales du SNTRS-CGT informeront les actifs et actives proches de la retraite de leurs droits et de
1019 l'importance de rester syndiqué-e à la retraite pour se défendre. Trop d'actifs et d'actives syndiquées, y compris
1020 des militant-es, ne sont pas persuadé-es de l'utilité de la continuité syndicale à la retraite et ne connaissent pas
1021 les structures de la CGT dédiées aux retraité-es.

1022 Le SNTRS-CGT encouragera les initiatives permettant aux retraité-es de débattre de leurs problèmes et
1023 d'organiser les actions qu'ils jugent nécessaires.

1024 La rubrique des retraité-es du site Internet du syndicat répondra aux attentes des retraité-es et des actifs et actives
1025 proches de la retraite.

1026 Le capitalisme oppose autant que possible toutes ses victimes : travailleurs et travailleuses du privé et du public,
1027 jeunes et adultes, travailleurs/travailleuses et demandeurs/demandeuses d'emploi, travailleurs et travailleuses
1028 français-es et étranger-es, actifs/actives et retraité-es. Intégrer les luttes des retraité-es à celles des actifs et
1029 actives doit être une démarche constante au SNTRS-CGT.

1030 **f) Développer les relations syndicales internationales dans la recherche**

1031 Le SNTRS-CGT participe à des instances syndicales européennes et internationales via la FERC, il détient le
1032 mandat FERC au Comité permanent syndical européen pour l'ESR, la Higher Education & Research Standing
1033 Committee (HERSC), et participe, via ce comité, aux conférences ESR de l'Internationale de l'éducation tous
1034 les 3 ans. Il a également l'un des deux sièges de l'UGICT au conseil exécutif de la FMTS. Grâce à ces
1035 participations, notre syndicat a tissé des liens avec des syndicats homologues dans des pays européens, au
1036 Québec et en Afrique francophone mais aussi dans nombre d'autres pays hors de la francophonie. Ces liens se
1037 sont étoffés ces dernières années, mais nous pouvons encore progresser.

1038 Le SNTRS-CGT a pleinement conscience de la nécessité de développer des relations internationales et de
1039 sensibiliser ses adhérent-es aux conséquences, positives ou négatives, des modèles internationaux sur la
1040 recherche française. Face à la mondialisation néolibérale qui menace la recherche mondiale, la coordination de
1041 l'action syndicale est indispensable.

1042 **2. Le SNTRS-CGT au plus près des travailleurs et travailleuses de la** 1043 **recherche**

1044 **2-1. La communication : la base pour informer les travailleurs et travailleuses de la** 1045 **recherche**

1046 **a. Les outils de communication informatique**

1047 La visibilité du syndicat est maintenant bien établie avec le site web. Une nouvelle version du site, plus moderne,
1048 plus interactive, est en cours de finition. La mise en ligne du nouveau site est espérée pour le congrès 2024.

1049 Les échanges internes au syndicat se font par des listes de diffusion thématiques. L'intranet devrait être mieux
1050 utilisé. La visioconférence est un outil pour permettre un travail collectif sans contrainte géographique. Un Cloud
1051 est déployé au niveau du syndicat. Nous devons également réfléchir à notre visibilité sur les réseaux sociaux,
1052 ce qui implique des militant-es ayant la capacité de suivre et d'administrer nos communications sur ces réseaux
1053 sociaux.

1054 **b. Les publications**

1055 À travers les publications du SNTRS-CGT (le BRS, les En Bref et le SNTRS-info) le syndicat possède des
1056 instruments structurants pour communiquer sur ses analyses, ses actions. La lettre SNTRS-info devra regrouper

1057 tous les comptes rendus des sections syndicales d'organismes du SNTRS-CGT pour une meilleure visibilité des
1058 problématiques de chacun.

1059 **c. S'afficher : affichage, tracts, drapeaux, communications à la presse...**

1060 L'utilisation des outils informatiques ne doit être qu'un complément aux contacts directs avec les personnels sur
1061 leurs lieux de travail. Nous devons disposer d'un temps conséquent d'intervention et de débat dans les journées
1062 des nouveaux et nouvelles entrant-es.

1063 Nous devons développer les contacts avec les médias. L'expression syndicale doit être une préoccupation
1064 constante si nous souhaitons élargir notre champ de syndicalisation. Nous devons faire connaître le plus
1065 largement possible nos analyses, prises de position, nos actions et nos revendications au sein de nos
1066 établissements et à tous les niveaux. Souvent, les personnels précaires ne connaissent pas leurs droits et
1067 manquent d'informations. Le groupe de travail sur les non titulaires remédie en partie à cette diffusion
1068 d'informations. Ce GT doit continuer à alimenter le syndicat de propositions de communications mais aussi
1069 d'initiatives (webinaires dédiés par exemple). Dans le cadre de l'information syndicale, il est important que le
1070 SNTRS- CGT s'adresse à ces agent-es.

1071 **2-2. Le SNTRS-CGT national pour la défense des agent-es**

1072 Les militant-es doivent être solidement armé-es pour appréhender ce type de dossiers de plus en plus nombreux
1073 et lourds. Un collectif accompagnement est très actif, il est composé d'une soixantaine de militant-es. Il faut le
1074 renforcer, notamment à cause des départs à la retraite de camarades, l'animation de ce collectif est importante
1075 et il faut organiser des sessions de formation. Un webinaire sur la réflexion sur le contenu de ces
1076 accompagnements (ou défenses individuelles) doit être impulsé à l'automne 2024.

1077 **2-3. Des sections locales au plus près des agent-es**

1078 Les bureaux des sections locales doivent impulser une dynamique qui permet aux sections d'être vivantes et
1079 attractives, chacun-e doit se reconnaître dans les thèmes abordés, et pouvoir s'exprimer librement. Les sections
1080 doivent être à l'écoute des agent-es par l'organisation d'Assemblées Générales, de réunions d'information
1081 accessibles à tout le personnel.

1082 **2-4. Santé au travail, sécurité et conditions de travail**

1083 La santé est un droit fondamental qui doit être garanti à tous. Nous ne devons pas nous lever le matin uniquement
1084 pour « gagner notre vie ». Le travail permet l'autonomie et le lien social, il contribue à l'épanouissement de chacun-
1085 e.

1086 La prévention de la santé au travail est déterminante pour l'efficacité d'une politique de santé publique. Celle-ci
1087 doit imposer le respect de l'obligation de sécurité, de moyens et de résultats de l'employeur. Du fait de la mise
1088 en place d'une organisation du travail basée sur l'individualisation et des restrictions d'effectifs, les conditions de
1089 travail se dégradent dans les organismes de recherche avec l'explosion des risques organisationnels avec pour
1090 conséquence l'augmentation de la souffrance au travail. Ce qui d'ailleurs a conduit les directions à introduire la
1091 notion de risques socio-organisationnels dénommés à tort « risques psycho- sociaux ».

1092 Pour le SNTRS-CGT la prévention primaire doit devenir l'objectif prioritaire. La suppression des risques est
1093 l'objectif à atteindre. Les expert-es du travail sont les salarié-es. Ce sont elles et eux les mieux placé-es pour
1094 parler de leurs conditions de travail et faire des propositions d'amélioration. La santé des agent-es doit être mieux
1095 prise en compte en garantissant leurs droits à l'emploi et à une juste compensation de la maladie, du handicap
1096 ou de l'invalidité.

1097 Les situations de crise sanitaire nous démontrent à quel point la prévention en matière de santé est capitale
1098 (COVID-19, incendie de l'usine Lubrizol...).

1099 Tous les agent-es doivent avoir la possibilité de débattre avec leur employeur et entre elles et eux de leurs
1100 propositions pour améliorer l'organisation, le contenu et les conditions de travail.

1101 **a. Action au niveau des formations spécialisées en matière de santé, sécurité et** 1102 **conditions de travail**

1103 La **formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT)** et les **formations**
1104 **de service spécialisées en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F4SCT)** sont les instances
1105 majeures qui doivent rester dans le domaine de la prévention des risques professionnels, et des conditions de

1106 travail. Leurs compétences doivent être pleinement reconnues par l'employeur, les moyens doivent être
1107 renforcés.
1108 Les F3/4SCT représentent un lieu stratégique où le SNTRS-CGT doit agir pour contraindre l'administration à
1109 mettre en œuvre les actions nécessaires en matière de prévention des risques professionnels, de sécurité et
1110 d'amélioration des conditions de travail afin de contrer les conséquences des risques professionnels et
1111 notamment les risques socio-organisationnels. Avec la crise sanitaire et le problème des collègues contaminés
1112 par le prion, on a vu qu'il était déjà difficile de se faire entendre des directions et du ministère. Avec la mise en
1113 place des Comités Sociaux d'Administration en 2022 (CSA), le gouvernement a remis en cause les droits des
1114 mandaté-es des F3/4SCT qui disposent de droits d'intervention tel que le droit de visite. Nous devons mandater
1115 des camarades militant-es et formé-es par la CGT dans les F3/4SCT. Il faut continuer à exiger l'abandon de la loi
1116 de transformation de la fonction publique de 2019, et celle en projet pour 2024.

1117 **b. Accès à une médecine de prévention**

1118 Depuis de nombreuses années le nombre de médecins du travail est en forte diminution. Le gouvernement pour
1119 palier ses manquements publie des décrets comme le décret n° 2020-647 du 27 mai 2020 qui vient modifier le
1120 titre III (consacré à la médecine de prévention) du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à
1121 la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique. Ce nouveau décret vise soi-
1122 disant à remédier aux difficultés de recrutement des médecins de prévention et à celles de services de médecine
1123 de prévention, mais au détriment des agent-es. Le SNTRS-CGT se battra pour que la médecine du travail voit
1124 ses moyens humains et financiers augmenter, son autonomie garantie et adaptée à notre milieu de recherche.
1125 La santé au travail est une obligation de l'employeur.

1126 **c. Le SNTRS-CGT continuera à se battre contre toute forme de discrimination**

1127 Pour le SNTRS-CGT, il est important d'être vigilant-e à toutes les formes de discrimination et d'informer les agent-
1128 es sur celles-ci, qu'elles soient directes ou indirectes.
1129 Nous continuerons à combattre les agressions sexistes, sexuelles et à accompagner les victimes d'agression.
1130 Le syndicat s'oppose aussi aux discriminations racistes/racisantes, à la stigmatisation des individus sur la base
1131 de leurs origines ou croyances religieuses ou préférences sexuelles. Nous sensibiliserons nos élu-es dans les
1132 différentes instances pour qu'ils soient vigilant-es. Nous travaillerons au sein du SNTRS-CGT à bannir tous
1133 propos à connotation sexiste.
1134 Nous devons nous battre pour que soit appliquée égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le milieu
1135 de la recherche tant au niveau salarial, que de l'emploi, les carrières et de l'accès aux postes à responsabilité...

1136 **2-5. La protection sociale et l'action sociale**

1137 **a. Créer de nouvelles solidarités**

1138 Le système de protection sociale français est depuis des années dépecé pour être livré progressivement au
1139 secteur marchand. Il n'assure plus une protection efficace des travailleurs et travailleuses qu'ils soient actifs,
1140 actives, privé-es d'emploi ou à la retraite. Nous devons nous battre pour arrêter la casse de la Sécurité sociale,
1141 pour assurer à tou-tes une protection sociale solidaire basée sur les cotisations sociales, avec un
1142 remboursement à 100% des frais engagés.
1143 Dans l'attente de la réalisation de cette revendication, de nouveaux droits sociaux ont été acquis : avec l'UFSE,
1144 nous portons le principe d'une participation de l'État employeur à des garanties de protection sociale
1145 complémentaire en santé (PSC) et en prévoyance pour renforcer les droits statutaires des fonctionnaires et en
1146 conquérir de nouveaux. Sur le volet prévoyance, le SNTRS-CGT, avec la CGT, a porté et obtenu une prise en charge
1147 accrue de la maladie au niveau statutaire. Le nouveau régime de protection sociale complémentaire en santé et
1148 prévoyance, négocié avec la CGT, engage à 50 % l'employeur État dans la prise en charge des soins en santé
1149 au même titre que dans le secteur privé. Le SNTRS-CGT s'est engagé via la FERC dans l'accord de protection
1150 sociale complémentaire en santé et en prévoyance dans notre ministère. Le syndicat participe activement à la
1151 commission paritaire de pilotage et de suivi de la PSC (CPPS) qui doit donner un avis sur la sélection de
1152 l'opérateur qui décrochera le marché de l'ESR. Nous combattons tous les opérateurs dont l'objectif repose sur
1153 un marché rémunérateur pour le capital.
1154 Nous aurons aussi à continuer de défendre nos systèmes de retraite par répartition avec prestations définies,
1155 attaqués par la contre-réforme de ce gouvernement. L'action syndicale dans le cadre de l'action sociale doit être
1156 revendicative, exigeant davantage de droits et de solidarité.

1157 Le rajeunissement des effectifs et l'afflux important de précaires entraînent une augmentation des demandes de
1158 prestations sociales. La baisse constante du pouvoir d'achat accentue les besoins sociaux. La question du
1159 logement est l'un des problèmes cruciaux que doivent surmonter de nombreux collègues, en particulier en début
1160 de carrière et pour les catégories B et C. L'article 9 de la loi n° 83-624 du 13 juillet 1983 des statuts de la Fonction
1161 Publique précise que « *l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des*
1162 *agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance*
1163 *et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles* ». Cependant, dans nos organismes, la
1164 part budgétaire réservée à l'action sociale diminue fortement suite aux réductions de moyens, elle ne permet
1165 plus de répondre de manière satisfaisante aux besoins.

1166 **b. La restauration collective**

1167 L'égalité d'accès à une restauration de qualité pour tous les personnels des EPST doit se concrétiser sans obérer
1168 les budgets de l'action sociale.

1169 **c. L'action sociale via le CAES et les CLAS**

1170 Le SNTRS-CGT doit s'inscrire dans la lutte contre toutes les inégalités, et défendre les grands principes de
1171 solidarité.

1172 Le CAES et toute autre association équivalente en charge de l'action sociale et les Comités d'Actions Sociales
1173 doivent garder leur indépendance vis-à-vis des tutelles dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action sociale.

1174 Les listes non syndicales ont pris une place de plus en plus importante dans la vie des CLAS, du fait du
1175 désengagement syndical de ces comités. Pourtant, il y a bien des enjeux pour le syndicat à être présent dans les
1176 CLAS : pour que les activités proposées bénéficient au plus grand nombre et aient une vocation émancipatrice,
1177 pour éviter les dérives clientélistes, pour revendiquer localement des moyens pour l'action sociale etc. Les CLAS
1178 sont les acteurs les plus proches des agent-es et de leurs conditions de travail, c'est un lieu d'échange.

1179 **d. L'action sociale via la confédération et la CGT**

1180 La confédération, tout comme l'UFSE, mènent actuellement une réflexion de fond sur l'investissement de la
1181 CGT sur l'action sociale. Afin de mieux coordonner notre action sur ce champ, un groupe de travail spécifique et
1182 une liste d'échanges ont été créés.

1183 L'action sociale doit recouvrir tout ce qui concourt à l'épanouissement de l'individu et de sa famille, dans et hors
1184 de son lieu de travail. Elle doit améliorer la qualité de vie et créer du lien social.

1185 **3. Conclusion :**

1186 Le SNTRS-CGT doit promouvoir un syndicalisme de proposition et de lutte dans la recherche, en synergie avec
1187 tous les syndicats CGT concernés par l'enseignement supérieur et la recherche et au sein de toutes les instances
1188 de la CGT.

1189 Nous exigeons d'aller à la table des négociations pour faire avancer nos revendications. En diffusant nos
1190 propositions, nous placerons les luttes dans la perspective de nouvelles avancées. Notre syndicat doit permettre
1191 aux personnels de contribuer à la politique scientifique des organismes.

1192 Nous devons être force de propositions et intervenir sur tous les champs scientifiques à travers nos luttes pour
1193 un aménagement du territoire équilibré, pour le maintien de thématiques de recherche au service des populations
1194 ainsi que pour le développement des connaissances. Nos représentant-es doivent porter nos revendications dans
1195 toutes les instances de dialogue social.

1196 Nous devons être en capacité de rassembler lors de nos luttes pour nous permettre d'aller négocier en position
1197 de force sur les bases de nos revendications.

Glossaire des principales abréviations

AAP : Appel à projet

AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

ANR : Agence nationale de la recherche

APPR : Avis, préconisations, propositions et autres recommandations

CAES : Comité d'action et d'entraide sociale

CAP : Commissions administratives paritaires

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CHSCT : Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail

CHU : Centre hospitalier universitaire

CIR : Crédit impôt recherche

CLAS : Comité local d'action sociale

CNRS : Centre national de la recherche scientifique

CNU : Conseil national des universités

COMUE : Communauté d'universités et établissements

CoNRS : Comité national de la Recherche scientifique

CSA : Comités Sociaux d'Administration

CT : Comité technique

CTRS : comité territorial de la recherche en santé

CTU : Comité Technique des personnels de statut universitaire

DIRDE : Dépense intérieure de R&D des entreprises

DRADI : Délégations régionales académiques à la recherche et à l'innovation

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

EPST : Établissement public à caractère scientifique et technique

ESR : Enseignement supérieur et recherche

ESRI : Enseignement supérieur et recherche et d'innovation

ETPT : Équivalent temps plein travaillé

FERC : Fédération éducation recherche culture

FMTS : Fédération mondiale des travailleurs scientifiques

HCERES : Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

HERSC: Higher Education and Research Standing Committee

IDEX : Initiative D'EXcellence

IE : Internationale de l'éducation

INRIA : Institut de recherche en informatique et automatique

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

IRD : Institut de recherche pour le développement

LDG : Lignes directrices de gestion

LPPR : Loi de programmation pluriannuelle de la recherche

LPR : Loi de programmation de recherche

LRU : Loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités

MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

MESRI : Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

OFIS : Office français d'intégrité scientifique

PIA : Plan d'investissement d'avenir

PIB : Produit intérieur brut

PME : Petite moyenne entreprise

PRES : pôle de recherche et d'enseignement supérieur

PUI : pôles universitaires d'innovation

SATT : Société d'accélération du transfert de technologies

SARS : Syndrome respiratoire aigu sévère

UD : Union départementale

UFSE : Union fédérale des syndicats de l'État

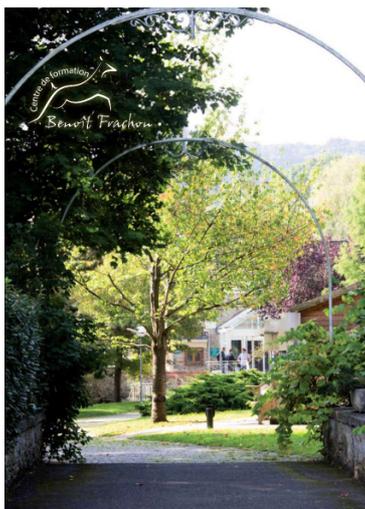
UGICT : Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens

UL : Union locale

UMIFRE : Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger

UMR : Unité mixte de recherche

Centre Benoît Frachon



12 Rue Fernand Léger

91190 Gif-sur-Yvette

Téléphone : +33 01 69 86 40 00

Site : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr/index.php/2012-10-01-10-53-19/decouverte-infos-pratiques/presentation>

➤ Accueil et horaires :

- Accueil le mardi 15 octobre à partir de 9h00 ;
- Distribution des chambres, des mandats officiels et de la pochette avec les documents du congrès en échange du mandat provisoire de délégué (+ PV d'AG s'il n'a pas encore été fourni).

➤ Début des travaux à 14h00 le mardi 15 octobre 2024.

➤ Transport

- **En Voiture (covoiturage)** destination rue Fernand Léger à Gif sur Yvette
- **En Train** destination Paris.
- **Puis le RER B** destination St Rémy lès Chevreuse.



RER B destination **St Rémy lès Chevreuse** et s'arrêter à la station **Courcelle sur Yvette**

Sortir de la gare de Courcelle sur Yvette et prendre la sortie 2 Fernand Léger, la rue du Pasteur Benoit, longez la clôture, vous êtes arrivé.



